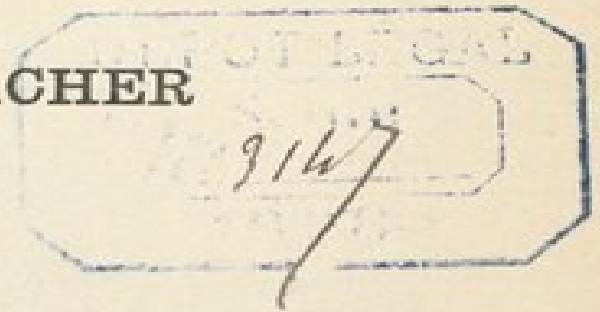


QUESTIONS DU TEMPS PRÉSENT

---

KAETHE SCHIRMACHER

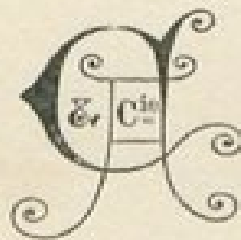


# LE FÉMINISME



AUX ÉTATS-UNIS, EN FRANCE,  
DANS LA GRANDE-BRETAGNE, EN SUÈDE

ET EN RUSSIE



Paris, 5, rue de Mézières  
Armand Colin & C<sup>ie</sup>, Éditeurs

Libraires de la Société des Gens de Lettres

1898

(Tous droits réservés.)

# Le Féminisme aux États-Unis, en France, dans la Grande-Bretagne, en Suède et en Russie

Kaethe Schirmacher



Armand Colin et Cie, éditeurs, Paris, 1898

Exporté de Wikisource le 30 juin 2026

# TABLE

Pages.

## AVANT-PROPOS

### Liste des principaux ouvrages et périodiques ayant servi de sources à ce travail

- I. — Le féminisme aux États-Unis
- II. — Le féminisme en France
- III. — Le féminisme dans la Grande-Bretagne
- IV. — Le féminisme en Suède
- V. — Le féminisme en Russie

## CONCLUSIONS

## AVANT-PROPOS

Ce serait une entreprise téméraire que de vouloir donner, dans une brochure de 80 pages, une encyclopédie du féminisme. Aussi l'auteur s'est-elle bornée à étudier ce mouvement aux États-Unis de l'Amérique du Nord, en France, dans la Grande-Bretagne, en Suède et en Russie, ces cinq pays offrant cinq types différents de féminisme.

Le féminisme, en effet, selon les milieux dans lesquels il naît, présente des aspects fort divers. Il n'est pas le même dans la grande République américaine, parmi des populations essentiellement germaniques et protestantes, et dans la République française, habitée par un peuple latin et catholique. Dans le Royaume-Uni, sur les affaires duquel la reine n'exerce aucune action directe, le féminisme n'est pas ce qu'il est dans le petit royaume de Suède, dont le prince, personnellement partisan des droits des femmes, favorise le mouvement féministe. Celui-ci enfin a un caractère tout à fait spécial en Russie, pays slave et monarchie absolue.

Comme il s'agissait, dans cette étude, de plusieurs pays étrangers dont les institutions n'offrent que peu d'analogie avec les institutions françaises, l'auteur s'est parfois vue obligée d'entrer dans des explications très détaillées. Elle n'a pu empêcher que, dans le domaine de la politique et du droit civil, ces détails ne soient arides, peut-être même ennuyeux.

Elle n'a pas eu, d'ailleurs, l'ambition de faire une œuvre littéraire. Le but qu'elle a poursuivi sera atteint, si l'on juge qu'elle est arrivée à condenser dans un manuel de quelque intérêt un certain nombre de documents et de faits concluants. Elle a parfois ajouté quelques impressions personnelles recueillies pendant ses séjours en Angleterre et en Amérique, et s'est efforcée de donner des renseignements aussi exacts que possible et les statistiques les plus récentes. Mais elle serait très heureuse si ses lecteurs, se faisant ses auxiliaires, voulaient bien lui signaler les erreurs et les lacunes qui peuvent se trouver dans cet ouvrage.

Enfin, l'auteur de ce petit travail est étrangère. Elle ne doute point qu'il n'y paraisse à son style. Elle a essayé de s'exprimer en français le moins

mal qu'il lui est possible et elle prie le lecteur de juger sa tentative avec indulgence.

---

LISTE  
DES PRINCIPAUX OUVRAGES ET PÉRIODIQUES  
AYANT SERVI DE SOURCES À CE TRAVAIL

L. BRIDEL. *Le Droit des femmes et le Mariage*, 1893.

J. CASSIDY. *The legal Status of women*, 1897.

L. FRANK. *Essai sur la condition politique de la femme*, 1892.

H. MUENSTERBERG. L'essai sur « les Universités de femmes en Amérique », dans *die Akademische Frau*, Berlin, 1896.

PIERSTORFF. *Frauenarbeit und Frauenfrage*, 1896.

STANTON. *The woman question in Europe*, 1884.

Les recensements officiels de chaque pays traité dans cette étude.

*The world's Congress of representative women*, Chicago, 1893.

*Der internationale Kongress für Frauenwerke und Frauenbestrebungen*, Berlin 1896.

*Proceedings of the annual convention of the national American woman suffrage association* (à partir de 1893).

*Political equality series*, 1897.

*Reports of the Swedish Ladies Committee*, 1893.

*The Social condition of the Swedish woman*, 1893.

(Ces deux rapports ont été préparés en vue du Congrès de Chicago.)

Une étude manuscrite de M<sup>me</sup> WORONOFF, sur « le Féminisme en Russie ».

*La Revue politique et parlementaire*, article de Miss FAWCETT sur « le Féminisme en Angleterre », août 1896.

Article de M<sup>me</sup> CHÉLIGA, sur le « Féminisme en France », 1<sup>er</sup> août 1897.

*The 19<sup>th</sup> Century*, un article de la princesse KROPOTKINE, sur « le Féminisme en Russie », 1<sup>er</sup> janvier 1898.

*Fortnightly Review*, un article de lady DILKE et Miss F. ROUTLEDGE, sur « Trades unionism among women », may 1891.

*The woman's Journal*, Boston.

*Die Frauenbewegung*, Berlin.

---

# I

## LE FÉMINISME AUX ÉTATS-UNIS

[Quarante-cinq États et quatre territoires, avec une population d'environ 70 millions. Les femmes n'en représentent que 48.79 p. 100. Elles prédominent néanmoins dans les États de l'Est. Dans l'Ouest, l'État de Wyoming et le territoire de Montana, par exemple, elles ne forment que 35.19 p. 100 et 33.50 p. 100 de la population entière. Il y a aux États-Unis environ 7 millions de catholiques ; la majorité de la population appartient au protestantisme].

C'est aux États-Unis que le féminisme a pris naissance. Il y est désigné par les noms suivants : *the women's movement* (mouvement des femmes), *the women's rights movement* (mouvement pour les droits des femmes) ou *the woman suffrage movement* (mouvement pour le suffrage des femmes).

Il a commencé au moment de la guerre de l'Indépendance (1776-1783.)

Les Américaines qui, pendant ces années d'épreuves, s'étaient distinguées par leur dévouement et leur courage civiques, demandèrent au Congrès de Philadelphie, en 1787, les droits électoraux.

Le Congrès refusa d'accueillir la demande des femmes.

Il lui aurait cependant été facile de leur donner satisfaction.

L'électorat est une question que chaque État réglait alors et règle encore aujourd'hui à son gré. La Constitution fédérale ne fixe rien à cet égard. Dans les législations de la plupart des treize États primitifs, représentés au Congrès de Philadelphie, les termes de la loi n'excluaient pas les femmes de l'électorat politique, et dans plusieurs États elles l'exerçaient.

Dans le Rhode-Island, le Connecticut, le New-Jersey, le Delaware, le Maryland, la Pennsylvanie, les deux Carolines et la Géorgie, le suffrage était accordé soit à tous les habitants (*inhabitants*) libres (ce qui excluait seulement les nègres), soit à tous les propriétaires et chefs de famille.

Seuls, les États de Virginie, de New-York, de Massachusetts et de New-Hampshire avaient déjà, en 1699, en 1777, en 1780 et en 1784, restreint le suffrage aux habitants *mâles* libres.

Les neuf autres États introduisirent depuis la même restriction dans leur Constitution.

Il faut voir la raison directe de ces mesures réactionnaires dans l'agitation entreprise par les Américaines pour obtenir et pratiquer partout le suffrage politique.

Cette agitation devenait particulièrement vigoureuse vers 1840. En ce moment, la question de l'abolition de l'esclavage était une question brûlante aux États-Unis.

Nombre de femmes américaines prirent cause et fait pour les opprimés. Les premières, elles fondèrent des sociétés pour l'abolition de l'esclavage (*Antislavery Societies*). Tout le monde sait, d'ailleurs, que ce fut le livre d'une femme, *la Case de l'Oncle Tom*, de *Harriett Beecher-Stowe*, qui, en 1852, par ses descriptions navrantes de la vie des noirs, rendit sympathique au monde civilisé entier la cause des nègres aux États-Unis.

Les Américaines qui, même avant *Harriett Beecher-Stowe*, luttaient pour l'abolition de l'esclavage, étaient la quakeresse *Lucretia Mott*, femme d'un esprit très net, douée d'une rare éloquence ; *Elizabeth Cady-Stanton* aujourd'hui la doyenne des féministes américaines ; *Elizabeth Pease*, la femme du célèbre député et orateur *Wendell Philipps* ; *Susan B. Anthony*, etc.

Lorsqu'en 1840 un *Congrès international pour l'abolition de l'esclavage* se réunit à Londres, les trois premières de ces femmes, accompagnées de leurs maris et des amis de leur cause, s'y rendirent comme déléguées de la *National Women's antislavery Convention*.

Une grande humiliation les attendait. Le clergé, qui dirigeait le mouvement contre l'esclavage en Angleterre, fit déclarer par le Congrès que les Américaines, étant, comme *femmes*, des incapables en politique, des

mineures devant la loi civile, ne seraient pas admises comme déléguées et ne siègeraient pas dans la salle de délibération. On les accepta seulement comme de simples auditrices, dans les galeries.

Les hommes qui demandèrent l'admission des femmes dans la salle du Congrès furent une minorité.

L'un d'eux, l'Américain *William Lloyd Garrison*, protesta contre l'exclusion de ses généreuses compatriotes, en refusant à son tour de siéger dans la salle.

Pendant douze jours, la durée du Congrès, il assista, de la galerie et en silence, aux discussions qui cependant lui avaient fait entreprendre un voyage de plusieurs milliers de lieues.

Rentrant à l'hôtel, après une de ces séances, Elizabeth Cady-Stanton dit à Lucretia Mott, sa compagne : « Dès notre retour en Amérique, il faudra réunir une assemblée pour discuter l'esclavage de la femme » (*The slavery of woman*).

Elle avait acquis la conviction que toutes les incapacités civiles de la femme avaient pour source son incapacité politique.

Ainsi, dès le début, le féminisme américain prit un caractère politique, fut un mouvement *suffragiste*, pour employer un néologisme commode.

Elizabeth Cady-Stanton et Lucretia Mott exécutèrent leur projet sans tarder. Organisant d'abord des réunions privées, puis publiques, elles arrivèrent bientôt à attirer des auditoires nombreux, à s'assurer le concours d'une partie de la presse et à intéresser l'opinion en leur faveur.

On discutait maintenant aux États-Unis, non seulement l'émancipation de l'homme noir, mais encore celle de la femme blanche.

Sur ces entrefaites, arrivèrent aux premières féministes des recrues nouvelles. Une des physionomies les plus intéressantes parmi celles-ci est *Lucy Stone*. Pour cette raison, nous entrerons, à son sujet, dans quelques détails biographiques.

Née en 1818, fille d'un cultivateur, d'un *farmer*, elle vécut de la vie rude des champs, s'endurcit à la fatigue et acquit une force physique qui devait la servir plus tard. Petite fille, elle étonna et déconcerta sa mère en lui demandant pourquoi les femmes étaient tenues par les hommes dans un état

de subordination. La mère, en épouse chrétienne, répondit par des citations bibliques.

L'enfant, se plongeant alors dans la lecture de la Genèse, y lut avec un trouble indicible que le mari doit être le maître de la femme.

Telle était sa conviction sur l'égalité des sexes, que Lucy Stone refusa de croire exacte la traduction du texte sacré, et qu'elle résolut d'apprendre l'hébreu et le grec pour étudier la Bible originale.

Lorsqu'elle s'en ouvrit à son père et lui exprima le désir d'être envoyée à un *college*, celui-ci s'écria qu'elle était folle (*crazy*). Lucy résolut alors de gagner seule l'argent dont elle avait besoin pour exécuter son projet. Elle donna des leçons, vendit des fruits, et, en 1843, à l'âge de vingt-cinq ans, elle posséda, grâce à sa volonté tenace, assez d'argent pour demander son admission à *Oberlin College*, la première « Université »<sup>[1]</sup> américaine ouverte aux femmes.

Ses moyens étant limités, elle se fit, à Oberlin, répétitrice en même temps qu'étudiante et s'y chargea, en outre, de certains travaux domestiques, Oberlin étant un internat.

Elle vivait en grande partie de pain et de pommes, ne dépensant pas plus de 2 fr. 50 par semaine. Elle n'en gardait pas moins ses belles couleurs de campagnarde et termina ses études en obtenant le diplôme de *bachelor of Arts* (bachelier ès lettres) d'*Oberlin College*.

En quittant Oberlin en 1847, elle s'enrôla dans le parti antiesclavagiste et fut une des premières femmes qui osèrent aborder la tribune, où elle plaida avec chaleur la cause des deux émancipations : celle du nègre et celle de la femme.

Des caractères aussi bien trempés que Lucy Stone, n'étaient pas rares parmi les « pionniers » du féminisme américain.

Grâce à leurs courageux et patients efforts, des sociétés féministes se fondaient un peu partout, et en 1848 les Américaines purent tenir, à *Seneca Falls*, leur premier congrès féministe, réuni sous le nom de la *Convention pour le droit de la femme* (*Woman's rights Convention*.)

En 1850, un second congrès : la *Convention nationale pour le suffrage des femmes* (*National Woman suffrage Convention*), eut lieu à *Worcester*.

Les femmes y demandèrent leur *affranchissement (enfranchisement)*, c'est-à-dire le droit de voter, au même titre que les hommes, pour les élections municipales et politiques de leur État ou territoire, ainsi que pour la Chambre des Représentants, le Sénat et les élections présidentielles.

Ce programme, on le voit, était vaste. Mais les Américaines étaient d'avis qu'il fallait demander beaucoup pour obtenir quelque chose.

De 1862 à 1865, les troubles sanglants de la *guerre de sécession* vinrent interrompre la propagande féministe. En 1866, l'abolition de l'esclavage fut prononcée et la race nègre déclarée libre. Dès lors, les hommes noirs étaient citoyens et électeurs, tandis que ces titres continuaient à être refusés aux femmes blanches qui, dans une si grande mesure, avaient contribué aux succès de la campagne antiesclavagiste.

En face de cette injustice, les Américaines décidèrent de redoubler d'efforts.

Elles établirent, en 1869, deux grandes associations pour le suffrage : *the National woman suffrage Association* et *the American suffrage Association* qui, en 1890, fusionnèrent pour former l'*Association Américaine nationale pour le suffrage des femmes (National American woman suffrage Association)*. En 1870, les Américaines fondèrent un journal hebdomadaire, *The Woman's Journal*, servant à la propagande de leurs idées.

L'*Association Américaine nationale pour le suffrage des femmes* est devenue une véritable puissance en Amérique. La présidente honoraire est *Mrs. Cady Stanton*, la présidente effective, *Mrs. Wright-Sewall*. Le quartier général de cette société se trouve à Washington où elle tient, tous les ans, son assemblée générale.

Le budget annuel de la société atteint plus de 10,000 dollars (50,000 fr.). Les sociétés suffragistes des divers États et territoires affiliés, portant le nom de *Political equality clubs* (clubs pour l'égalité politique), payent une souscription annuelle et envoient des déléguées à l'assemblée générale.

L'association, à côté de son comité exécutif, a un comité d'organisation, un comité de propagande, un comité de la presse, un comité des chemins de fer, etc.

La tâche de ces comités consiste à multiplier, dans tous les États et territoires, les sociétés des femmes suffragistes, à lever des fonds, à

organiser des tournées de conférences, à convoquer des meetings publics, à préparer des pétitions aux diverses Chambres législatives, à faire rédiger et distribuer de la littérature suffragiste, à maintenir des rapports réguliers avec la presse et à obtenir des réductions de tarif ou des permis de circulation pour les conférencières en tournée et les déléguées à l'assemblée générale.

Le jaune est la couleur adoptée par les femmes suffragistes, et l'emblème de la société est une marguerite, en argent portant, dans son centre doré, la date de 1848. Les dames américaines se servent de cette marguerite comme broche ou agrafe à montre.

Les principes et les convictions des Américaines suffragistes se trouvent exprimés dans les rapports annuels de l'association. Il peut paraître intéressant de donner ici quelques spécimens, dont la traduction n'atténuera pas l'énergique originalité.

L'association a pour devise : « C'est du consentement des gouvernés que dérive le juste pouvoir des gouvernements ». « La soi-disant *République américaine* », disent encore les rapports, « est une oligarchie d'hommes. » « Nos libertés politiques ne nous tomberont pas du ciel, il faut lutter pour les obtenir. »

Cette lutte, d'ailleurs, attire les Américaines. Elles parlent couramment de « femmes énergiques et capables », de « bonnes et fortes femmes », de « travail agressif ». Elles disent qu'il faut « faire de l'agitation », que leurs conférencières sont « en service de campagne » (*on field duty*). Le mode que l'association a adopté pour son travail politique est le suivant : L'ensemble des sociétés suffragistes de chaque État ou territoire, appartenant à l'association nationale, s'adresse en temps opportun à l'Assemblée législative de cet État ou territoire, afin d'obtenir un amendement de la Constitution, conférant aux femmes le droit de vote municipal ou politique. Depuis 1874, de nombreuses tentatives de ce genre ont été faites auprès des Assemblées législatives du *Michigan*, de l'*Ohio*, du *Nebraska*, de l'*Orégon*, du *Rhode-Island*, de l'*Indiana*, du *Wisconsin*, du *Colorado*, du *Dakota du Sud*, du territoire de *Washington*, etc.

Dans bien des cas, l'amendement a été approuvé et appuyé par le gouverneur de l'État, adopté par les Assemblées législatives, mais repoussé

par le référendum populaire auquel la question devait être soumise en dernier lieu.

Dans d'autres cas, le succès ne s'est pas fait attendre : sur quarante-cinq États, il y en a aujourd'hui quatre qui ont accordé aux femmes tous les droits électoraux. Ce sont :

Le *Wyoming*, l'*Utah*, le *Colorado* et l'*Idaho*.

Les deux premiers, alors qu'ils n'étaient encore que des territoires, ont donné, en 1869 et 1870, le vote administratif et politique aux femmes. Ils l'ont maintenu, lorsque, en 1890 et 1895, on les admit au nombre des États.

Dans le *Colorado*, l'émancipation politique des femmes eut lieu en 1893, et en 1896 dans l'*Idaho*.

Les femmes de ces quatre États prennent part, non seulement aux élections scolaires, municipales et politiques intéressant leurs États, mais encore aux élections pour la Chambre des Représentants, le Sénat et la Présidence. Elles sont, dans tous ces cas, électeurs et éligibles. Ainsi une femme pourrait poser sa candidature pour la Présidence de la République.

Depuis 1887, les femmes du *Kansas* possèdent le suffrage municipal dans toute son étendue. Elles sont électeurs et éligibles.

Dans le *Montana*, le *Mississippi* et la *Louisiane*, elles exercent un vote municipal restreint.

De 1861 à 1897, vingt-quatre États et deux territoires ont accordé soit à toutes les femmes majeures ou seulement aux femmes contribuables, le suffrage scolaire. Elles sont électeurs et éligibles. Partout l'admission des femmes au vote a rendu les élections moins tumultueuses. Il n'est pas sans intérêt de noter que les femmes ont écarté ceux d'entre les candidats dont la vie privée n'était pas honorable. En outre, elles ont fait parvenir au pouvoir les partisans de la lutte contre l'alcool et la prostitution réglementée.

Les femmes faisant partie des municipalités ont mis fin au gaspillage des deniers publics, ont pourvu à des services fort négligés en Amérique, tels que le balayage et l'éclairage des rues, et ont créé dans maints endroits une assistance publique, intelligente et sans favoritisme.

Comme fonctionnaires d'État dans l'*Utah* et le *Colorado*, elles se sont acquittées de leurs nouveaux devoirs avec une facilité tout à fait

remarquable.

Les préoccupations de moralité, apportées par les femmes dans la vie publique, ont eu, cela va sans dire, pour résultat de faire des ennemis jurés de leurs droits politiques, des marchands de vin, des joueurs de profession et des hommes de vie irrégulière, c'est-à-dire la partie la moins recommandable d'une population.

Aussi cet élément a-t-il poussé à la fondation de Anti-suffrage-Clubs (Clubs contre le suffrage des femmes). Mais, disent les Américaines, cela ne nous fait aucun tort ; ce qu'il nous faut, c'est de l'agitation, et les « Antis » en font.

Si les sociétés suffragistes des divers États et territoires s'adressent aux Chambres législatives respectives, l'*Association nationale*, à son tour, fait appel à la représentation nationale, à la Chambre des Représentants, au Sénat et au Président pour obtenir, par une loi fédérale, le vote politique des femmes. Ces tentatives de l'*Association nationale* sont désignées sous le nom de la « lutte pour le 16<sup>o</sup> amendement ».

Voici comment s'explique ce terme : L'électorat politique, même fédéral, nous l'avons déjà dit, est une question que chaque État règle comme bon lui semble. Mais l'électorat politique des nègres, par exemple, a été l'objet d'une loi fédérale, ajoutée sous forme d'*amendement*, à la Constitution des États-Unis. Il y a aujourd'hui quinze de ces amendements.

La loi sur l'électorat politique des femmes serait donc le seizième si la représentation nationale, sans attendre le bon vouloir de chaque État et s'autorisant du précédent que nous venons de citer, consentait à conférer en bloc l'électorat politique aux femmes des divers États. Une loi fédérale, en effet, présenterait l'avantage d'une mesure générale.

La question de l'électorat politique intéresse immédiatement et directement environ 12 millions de femmes. Il résulte des statistiques qu'il y a, dans la race blanche des États-Unis, moins d'illettrés parmi les femmes que parmi les hommes : 89 p. 100 des femmes blanches, et 22.40 p. 100 des femmes noires savent lire et écrire. Dans la criminalité du pays, la femme a une part beaucoup moins considérable que l'homme. Accorder le suffrage aux Américaines serait donc augmenter, dans des proportions considérables, le nombre des électeurs lettrés et non délinquants du pays.



Les mêmes femmes qui réclamaient le suffrage politique réclamaient aussi pour leur sexe le droit au savoir, l'accès des écoles primaires, secondaires et supérieures.

Ces demandes n'étaient point inutiles. Dans le premier tiers de ce siècle, les jeunes filles de Boston, par exemple, n'étaient admises aux écoles primaires que pendant les mois d'été, alors qu'il n'y avait pas assez de garçons pour remplir les classes. Et notons que Boston a toujours passé pour la ville-lumière, l'Athènes de l'Amérique du Nord.

Quant à admettre les jeunes filles aux écoles secondaires et aux Universités, l'idée en passait pour folie, comme nous l'avons vu dans le cas de Lucy Stone dont il a été question plus haut.

Depuis soixante-dix ans, de notables progrès ont été accomplis à cet égard aux États-Unis. À partir de 1826, des écoles primaires élémentaires et des écoles primaires supérieures, analogues à celles des garçons, ont été fondées pour les jeunes filles dans tous les États et territoires. L'instruction s'est répandue au fur et à mesure que la civilisation européenne s'étendait de l'Est à l'Ouest du pays.

Aujourd'hui, dans un grand nombre d'établissements scolaires, filles et garçons reçoivent l'enseignement en commun, et le système de la coéducation produit de bons résultats.

Ajoutons que des cours de droit américain et d'économie politique entrent dans les programmes des écoles primaires supérieures.

L'enseignement secondaire est donné, aux États-Unis, dans des écoles qu'on appelle improprement des « Universités » (*Universities, Colleges*). La plupart des quatre cents « Universités » américaines portent donc ce nom à faux. Ces « Universités » ont le programme des lycées de garçons de l'Europe, et les élèves les quittent quand ils ont obtenu le titre de B. A. (*bachelor of Arts*, bachelier ès lettres).

Dans l'Ouest des États-Unis, le système de la coéducation prévaut aussi dans ces établissements d'enseignement secondaire. Dans l'Est, on a préféré

fonder des « universités » de femmes. Telles sont : *Wellesley, Vassar, Barnard, Bryn Mawr, Holyoke College, etc.*

Toutes ces Universités sont des internats, situés pour la plupart en pleine campagne et entourés de très beaux parcs.

Les élèves y mènent une vie occupée et agréable, et cultivent autant les exercices du corps que ceux de l'esprit. De bonne heure, les jeunes filles y sont initiées à la politique. Nous empruntons au *Woman's Journal* du 14 novembre 1896 le récit amusant des démonstrations auxquelles les élèves de *Wellesley College* se sont livrées lors des dernières élections présidentielles.

Les deux candidats en présence étaient, on se le rappelle, MM. *Mac Kinley* et *Bryan*. Ce dernier était un partisan du bimétallisme, *a silverite* (un argentiste), comme on dit aux États-Unis ; M. *Mac Kinley*, au contraire, un partisan de l'étalon d'or.

Voilà donc les étudiantes de *Wellesley* divisées en deux camps. Les *Mackinleyennes*, surnommées les *scarabées d'or*, formant la majorité, organisent les premières une démonstration en faveur de leur candidat. Elles décorent une grange de drapeaux, de guirlandes, d'inscriptions, elles s'y réunissent, prononcent des discours sur les dangers du bimétallisme et chantent le refrain :

*Flippity, flippity, flop,  
Mac Kinley is on the top.*

Cependant, les *Bryanistes*, imprudemment admises à la réunion essayent, par un tapage formidable, de troubler le meeting. Il faut les expulser de vive force, mais elles ne s'avouent pas vaincues. Formant au dehors une procession qui fait le tour de la grange, elles chantent, de leur côté :

*We are few, but we are true,  
Bryan, Bryan, we are for you.*

La semaine après, la minorité bryaniste organise une contre-démonstration. Enfin, pour faire d'une façon sérieuse l'éducation politique des étudiantes, pour leur permettre de juger le fond de la question qui les passionne, la directrice de *Wellesley* prie deux députés, MM. *Atkinson* et *Paine*, l'un du parti de *Mac Kinley*, l'autre de celui de *Bryan*, de venir

exposer leurs vues à ces politiciennes en herbe, qui un jour pourront se trouver au nombre des électeurs.

Qu'on se figure M. Poincaré et M. Jaurès s'adressant tour à tour aux élèves du lycée Fénelon ou Lamartine.

On estime à 60,000 le nombre des Américaines qui reçoivent l'enseignement des « colleges ».

Vers l'âge de vingt ans, elles y finissent leurs études secondaires en obtenant le B.A. Elles retournent alors à la maison ou vont voyager en Europe.

Un très petit nombre seulement entreprennent des études d'enseignement supérieur.

Les Universités les plus anciennes des États-Unis, celles qui ne sont pas des écoles secondaires, mais répondent à l'idée qu'on se fait en Europe d'une Université, sont *Harvard, Yale, Johns Hopkins* et *Columbia College*. Ce sont des fondations privées. À de très rares exceptions près, aucune femme n'a été admise jusqu'ici à y faire ses études ou à y obtenir un diplôme.

Les Universités d'origine plus récente, *Cornell, Ann Arbor, Chicago*, etc, se sont montrées plus accueillantes à l'égard des femmes. Les Universités fondées et entretenues par les divers États admettent toutes des étudiants de l'un et de l'autre sexe.

Après trois ou quatre années d'études, les femmes quittent les Universités avec le titre de docteur en philosophie (Ph. D), en droit (J. D), ou en médecine (M. D.).

Ces gradées entrent dans les carrières libérales, dont l'accès est ouvert aux femmes des États-Unis.

Les femmes sont surtout très nombreuses dans l'enseignement. Elles représentent, dans les écoles primaires, 95 p. 100 du personnel.

Professeurs, elles donnent l'instruction dans les écoles primaires de filles, de garçons et dans les écoles mixtes. Elles sont cependant exclues de la direction des écoles de garçons.

De l'avis de tout le monde, les institutrices primaires des États-Unis exercent une influence excellente sur l'éducation nationale.

D'autres femmes enseignent dans les écoles secondaires, les Colleges, qu'elles dirigent également avec succès.

Enfin, elles sont appelées à occuper des chaires d'enseignement supérieur dans les Universités proprement dites, même dans les Universités mixtes, telles que Chicago.

Le nombre des institutrices dépasse 300,000. Le nombre des femmes-professeurs dans les *Colleges* et les Universités dépasse 900.

La femme-médecin se trouve aujourd'hui dans toute ville américaine de quelque importance. Ce n'est cependant qu'en 1848 qu'on a fondé, à Boston, la première Faculté de médecine pour femmes, et, en 1849 seulement, la première femme-docteur obtint son diplôme à l'Université de *Geneva* (État de New-York). Cette femme était *D' Elizabeth Blackwell*, la sœur de Henry Blackwell, le mari de Lucy Stone.

Cinquante ans ont suffi pour donner à cette femme distinguée et courageuse plus de 4,555 collègues, qui ont su acquérir la confiance et l'estime publiques.

Depuis 1869, les tribunaux américains ont admis les femmes-avocats.

Dans quinze États et dans un territoire, elles sont inscrites aux barreaux ; dans vingt-trois États, on les a autorisées à plaider. Leur nombre total est évalué à 250.

Plus de 1,250 femmes sont aujourd'hui ministres d'un culte aux États-Unis. Les Quakers avaient, de tout temps, admis la femme-pasteur. En 1853, les Congrégationalistes lui reconnurent le droit d'étudier la théologie et de prêcher.

En 1856, les Universalistes les suivirent dans cette voie ; en 1858, les Unitariens les imitèrent à leur tour, puis les Baptistes en 1878, les Méthodistes en 1891, etc.



L'espace nous manque pour parler de l'activité très considérable des Américaines dans le domaine de la philanthropie, dans les sociétés pour le relèvement moral et la tempérance.



D'après les dernières statistiques, 10.7 p. 100 de femmes exercent, aux États-Unis, un travail professionnel. C'est un chiffre très peu élevé. Mais, depuis 1880, il a déjà considérablement augmenté (de 48 p. 100).

Dans les professions libérales, l'augmentation a été de 75.84 p. 100, dans le commerce de 263.25 p. 100, dans les services domestiques de 41.15 p. 100 et dans l'industrie de 62.87 p. 100.

Les femmes, engagées dans les professions libérales, reçoivent, en général, les mêmes traitements que leurs collègues hommes. On ne peut en dire autant des femmes, employées dans le service des postes et télégraphes (où elles sont admises depuis 1862), dans le commerce (comptables, caissières, dactylographes, vendeuses) et dans l'industrie.

Généralement, ces femmes n'obtiennent, pour un travail égal à celui de l'homme, que les deux tiers ou la moitié seulement du salaire de celui-ci. On les paye 4 à 8 dollars (20 à 40 francs) au lieu de 11 à 12 dollars (55 à 60 francs) par semaine.

Cette injustice est de date fort ancienne : au XVIII<sup>e</sup> siècle déjà, quand la femme ne connaissait que le travail domestique et agricole, elle recevait 6 à 7 shillings par semaine là où l'homme en obtenait 16.

Lorsqu'au commencement de ce siècle l'industrie cotonnière s'établit aux États-Unis, les femmes, travaillant quatorze heures par jour et soumises à une surveillance morale des plus strictes, ne recevaient, dans certaines localités, que le tiers de ce qu'on payait aux hommes.

La coalition seule des ouvrières aurait pu empêcher un pareil abus. C'était chose inconnue au début de l'ère industrielle des États-Unis. Aujourd'hui, les Américaines ont fondé une *Fédération du travail* (American Federation of labour).

Mais elle n'a pas encore pris l'extension qui lui permettrait de devenir une véritable puissance. La fondatrice, *Mary Kenney*, expliquait, en 1893, au Congrès féministe international de Chicago, les différentes raisons qui entravent le développement. Comme elles sont les mêmes dans le monde entier, nous les reproduirons ici en détail.

Nos ouvrières, dit miss Kenney, considèrent le travail professionnel comme un simple épisode de leur vie, comme un stage qui précède le mariage. Elles ne font que passer dans leur profession, au lieu de s'y établir d'une façon durable.

Elles acceptent donc, d'ordinaire, facilement les conditions qu'on leur impose et ne songent pas qu'on puisse les changer.

D'autres s'émanent par la pensée, mais, intimidées par les menaces de leurs patrons, renoncent à l'action et restent en dehors des syndicats professionnels.

D'autres encore, pleines de bonne volonté, voient leurs maigres salaires réduits par les chômages, et ne disposent pas des moyens financiers pour entrer dans un syndicat.

Enfin, les ouvrières n'étant pas électeurs, personne *ne trouve son profit* à sérieusement défendre leurs intérêts.

Malgré ces difficultés, la *Fédération du travail* poursuit le but de grouper dans une ligue nationale toutes les ouvrières des États-Unis. Elle fonde des organisations professionnelles locales chaque fois qu'elle trouve un groupe suffisamment nombreux de femmes engagées dans le même travail. Elle met à la tête de ces organisations locales des femmes d'expérience et de sang-froid, qui entretiennent des rapports réguliers avec le comité national.

Les organisatrices de la *Fédération* demandent expressément que les violences de l'esprit de parti soient exclues du féminisme économique.

Elles invitent les femmes riches, les femmes influentes à s'initier à l'étude des conditions économiques du travail de l'ouvrière.

L'organisation syndicale des ouvrières américaines n'a donc point un caractère socialiste <sup>[2]</sup>.

Elle est même si peu animée d'un esprit de révolte que des associations *chrétiennes* appelées : *Associations féministes d'aide mutuelle (Women's*

*mutual aid Societies*), qu'on trouve dans presque toutes les villes, font cause commune avec les organisations ouvrières de la *Fédération*.

Ces associations chrétiennes ont fondé des *homes* pour les jeunes filles sans famille (*friendless girls*), où les ouvrières trouvent le logement et la nourriture à bon marché.

On fait, dans ces maisons, des cours du soir ; les ouvrières malades y sont soignées et envoyées dans des maisons de convalescence pour se rétablir.



Il nous reste à dire un mot sur la situation légale des femmes américaines.

L'Américaine est majeure à l'âge de 21 ans. Célibataire, elle jouit de tous les droits civils, dispose librement de sa personne et de ses biens.

La situation légale de la femme mariée est moins indépendante.

Sur quarante-cinq États et quatre territoires, il y en a cependant quarante et un où la séparation de biens est le régime légal.

Dans quatre États et territoires, la femme mariée ne dispose de sa fortune personnelle que dans certains cas prévus par la loi. Dans quatre États, la communauté est le régime légal.

Quant au salaire, la femme mariée en dispose librement dans trente-trois États et territoires ; dans quatorze, elle n'en dispose que dans certains cas ; dans deux États, le salaire appartient au mari.

Dans sept États, la femme partage avec le mari le pouvoir parental sur les enfants.



Afin de créer une représentation permanente des intérêts des femmes, les Américaines ont fondé, en 1888, un Conseil américain national des femmes (*National Council of women*). Ce Conseil se compose des présidentes seulement de toutes les sociétés féministes nationales (et non locales) des

États-Unis. C'est, pour ainsi dire, un Parlement féminin et féministe national.

La même organisation doit être étendue au féminisme dans le monde entier. Voici comment : les Américaines proposent aux féministes des autres pays de fonder, chez elles, des Conseils nationaux analogues<sup>[3]</sup>. Les présidentes des Conseils nationaux constituent alors un Conseil international des femmes (*International Council of women*). Celui-ci se compose, en ce moment, d'une représentante américaine, d'une représentante anglaise, d'une représentante allemande et d'une représentante française, M<sup>me</sup> Bogelot, bien qu'il n'y ait pas, en France, de Conseil national.

Ces vastes organisations, ces fédérations de sociétés nationales et cette fédération internationale de fédérations, ne manquent pas d'une certaine hauteur de vues.

Le temps viendra probablement où, à la grandeur de l'idée, se joindra l'efficacité de l'action.



Les traits les plus saillants du féminisme américain sont : la hardiesse, l'esprit d'initiative et l'organisation en grand.

1. ↑ Voir p. 16.
2. ↑ Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas aux États-Unis un mouvement ouvrier socialiste, dans lequel les femmes prennent une part.
3. ↑ Il en existe, à l'heure actuelle, en Angleterre et en Allemagne.

## II

### LE FÉMINISME EN FRANCE

[Population totale : 38 millions 133,385.

Femmes : 19,201,031.

Hommes : 18,932,354.

78 p. 100 de la population appartiennent à la religion catholique.]

Lorsque, en 1789, la France adopta la devise : « Liberté, égalité, fraternité », les femmes françaises demandèrent leur part des nouveaux droits, et un certain nombre de Parisiennes, réunies le 28 octobre 1789, s'adressèrent à l'Assemblée nationale pour obtenir l'établissement de l'égalité politique des deux sexes.

La Déclaration des droits de l'homme ne visant que les citoyens, Olympe de Gouges, en 1789, présenta à la reine Marie-Antoinette la Déclaration des droits de la femme. Demandant le suffrage politique pour les femmes françaises, « la loi », dit-elle, « doit être l'expression de la volonté générale ». Une phrase analogue sert aujourd'hui de devise à l'Association Américaine nationale pour le suffrage des femmes<sup>[1]</sup>.

De 1789 à 1793, de nombreuses réunions de femmes, revendiquant l'égalité politique et civile des deux sexes, avaient lieu à Paris. Des sociétés féministes s'établirent sous les noms de *Société des femmes républicaines et révolutionnaires*, *Amies de la Constitution*, etc. Une femme, M<sup>me</sup> Keralio, fonda un journal : *Le journal de l'État et du Citoyen*, qui avait une tendance nettement féministe.

Les chefs de la Révolution prirent parti ou pour ou contre le féminisme<sup>[2]</sup>, qui trouva dans Condorcet un de ses champions les plus zélés.

L'érudit et généreux secrétaire de l'Académie des sciences avait déjà réclamé le vote politique des femmes, en 1788, dans son *Essai sur la constitution et les fonctions des assemblées provinciales*<sup>[3]</sup>. Il inséra cette même demande dans le projet d'une Constitution pour la République française qu'il avait été chargé de présenter à la Convention. Décrétée en juin 1793, cette Constitution proclama l'égalité de tous les citoyens, sans distinction de sexe. Mais elle n'entra jamais en vigueur.

Au contraire, une résolution de la Convention, du 9 brumaire de la même année, arrêta net le mouvement féministe en France ; les femmes révolutionnaires, les amies de la Constitution ayant été dans leurs réunions et leurs manifestations publiques tout aussi turbulentes que les hommes de l'époque, le *Comité de la sûreté générale* demanda à la Convention d'interdire, dans l'intérêt de la tranquillité publique, les sociétés et les clubs de femmes.

Dans la séance où cette mesure fut discutée, le citoyen *Amar* déclara que la place de la femme est au foyer. Il n'y a pas d'assemblée législative du monde qui, le cas échéant, n'ait produit son Amar, voire même toute une tribu d'Amarites, usant et abusant de « la phrase du foyer » pour empêcher toute réforme dans la condition de la femme.

Dans la même séance de la Convention, le citoyen Charlier fit valoir que la femme était un être humain et qu'elle en avait les droits. Le citoyen Bazire, de son côté, conclut que l'exercice de ces droits nuisait à la tranquillité publique et qu'il y avait, par suite, lieu de le retirer aux femmes.

Il est heureux pour les hommes qu'on n'use pas à leur égard de la même argumentation : ce serait la fin du régime parlementaire.

Quoi qu'il en soit, les citoyens Amar et Bazire l'emportèrent : après le 9 brumaire, les clubs de femmes cessèrent d'exister. Les femmes, il est vrai, n'en continuèrent pas moins à prendre part aux émeutes et à se faire tuer pour une liberté, une égalité dont cependant on les excluait. Évidemment, elles avaient le feu sacré, l'enthousiasme désintéressé pour les grands principes de la Révolution française.

Le premier consul, puis empereur. Napoléon, ne fut pas précisément féministe : le Code, qui porte son nom, en fait foi. C'est la mise consciencieuse en paragraphes du mot que, pendant la discussion du

nouveau recueil de lois, le consul prononça au Conseil d'État. « Il y a », dit-il, « une chose qui n'est pas française, c'est qu'une femme puisse faire ce qu'il lui plaît ».

À ce point de vue, le Code Napoléon doit passer pour une œuvre éminemment française : car la femme n'y fait certainement pas ce qu'il lui plaît. Nous indiquerons ici très rapidement les grandes lignes de la législation que le Code Napoléon impose à la femme : Tutelle légale du mari à l'égard de l'épouse ; l'épouse est même incapable d'obtenir de la part du mari une autorisation générale pour ceux des actes de la vie civile qu'elle ne peut accomplir de son propre chef ; dans toutes les questions intéressant la communauté, le droit de décision est du côté de l'homme.

Le régime légal est la communauté de biens, réduite cependant aux biens meubles. Le mari en a l'administration et la libre disposition. C'est à lui qu'appartiennent le salaire et l'épargne de la femme.

En cas d'adultère de la part de la femme, le meurtre que le mari commet sur elle est « excusable ».

La mère n'a aucun pouvoir légal sur les enfants. La femme ne peut être tutrice que de ses propres enfants. Aucune femme ne peut faire partie des conseils de famille.

Mère, hors mariage, la recherche de la paternité lui est interdite. — Aucune femme ne peut servir de témoin dans les actes de l'état civil <sup>[4]</sup>.

Les femmes sont exclues de tous les droits du citoyen : elles ne sont électeurs et éligibles ni aux commissions administratives de l'Assistance publique <sup>[5]</sup>, ni aux élections municipales ou politiques.

La Restauration de 1815 ne trouva rien à changer à la situation créée par le Code Napoléon à la femme. M. de Bonald proclama même pompeusement que « l'homme et la femme ne sont pas égaux et ne peuvent jamais le devenir ». Si le célèbre philosophe par *égaux* entendait *pareils*, nous sommes tout à fait de son avis. Toutefois, il peut très bien y avoir, et il y a, selon nous, entre les sexes *équivalence*, et en ce sens *égalité* dans la diversité.

Ce n'est qu'en 1830 que l'activité et la propagande féministes reprirent en France, et elles ne se sont plus arrêtées depuis.

Les théories saint-simoniennes, fort en vogue en 1830, admettaient l'égalité de l'homme et de la femme ; des théories socialistes analogues venaient encore fortifier le courant féministe. L'apparition, enfin, d'un génie comme George Sand était un puissant argument en faveur des revendications des femmes. En 1836, une *Gazette des femmes* fut fondée, dont la directrice, M<sup>me</sup> Poutret de Mauchamps, revendiqua le suffrage politique des femmes. Elle soutint que le mot de « Français » employé dans la Constitution impliquait les Françaises. Appuyées par les hommes politiques et les penseurs de l'époque, Chateaubriand, Jules Janin, Laboulaye, etc., les femmes françaises adressèrent une pétition à Louis-Philippe, dans laquelle elles demandèrent le suffrage politique.

*La Condition civile et politique des femmes*, de Laboulaye, et *l'Histoire morale des femmes*, de M. Legouvé, éveillèrent d'ailleurs l'intérêt du grand public pour les revendications féministes. Ces travaux déterminèrent en outre, en 1838, de la part des femmes, une demande d'admission aux Universités.

Les Françaises, cependant, n'obtinrent ni le vote politique ni le droit d'étudier aux Universités, elles virent, au contraire, leur cause compromise par certaines extravagances du groupe saint-simonien, qui jetèrent le ridicule également sur les féministes.

En 1848, le féminisme se confondit complètement avec le socialisme. Deux tentatives infructueuses eurent lieu alors pour assurer aux femmes l'électorat politique. La première, faite en 1848 même, eut pour auteur Victor Considérant, le disciple de Fourier ; la seconde, en 1851, fut due à l'initiative du député socialiste Pierre Leroux.

D'ardentes socialistes, Jeanne Deroin, Eugénie Niboyet, Rose Lacombe, Flore Tristan, fondèrent à cette époque des sociétés et des journaux féministes, intitulés : la *Politique des femmes*, *l'Opinion*, la *Voix des femmes*, etc.

Sociétés et journaux partagèrent le sort éphémère de la deuxième République : le coup d'État de 1851 arrêta à la fois le mouvement socialiste et le mouvement féministe. Plusieurs des femmes dont nous venons de citer les noms furent même exilées.

Bien que sous le second Empire les femmes aient eu une large place, les écrivains de l'époque n'admettaient guère l'égalité des sexes. Proudhon, dans son livre sur *La Justice dans l'Église et dans la Révolution*, de 1858, déclara que les chiffres 2 et 3 représentent la valeur respective de la femme et de l'homme.

Cette arrogance ne passa pas inaperçue : Proudhon reçut des réponses de la part de Jenny d'Héricourt, dans la *Femme affranchie*, de Juliette Lambert (M<sup>me</sup> Adam), dans les *Idées antiproudhoniennes*. Et comme Proudhon avait dû partager le prix d'économie politique de l'Université de Lausanne avec une femme, M<sup>me</sup> Clémence Royer, il était certainement mal placé pour affirmer l'infériorité du cerveau féminin.

Mais la féministe par excellence du second Empire est Maria Deraismes. Ses idées sont aujourd'hui représentées par sa sœur, M<sup>me</sup> Fésesse-Deraismes ; son nom a été donné récemment à l'une des rues du XVIII<sup>e</sup> arrondissement, et ses nombreux amis lui ont élevé une statue à Pontoise, sa résidence d'été.

Maria Deraismes voyait son temps sous un triste jour. « Notre société », dit-elle, « est si sagement organisée qu'elle laisse toute l'action et l'influence à la femme de mauvaises mœurs et aucune à la femme de bien. Qu'une femme monte sur des tréteaux, qu'elle démoralise, qu'elle déprave, on lui fera des ovations. Mais qu'une femme monte sur une tribune pour parler morale et vertu, toutes les railleries tournent contre elle. »

Orateur née, Maria Deraismes résolut d'aborder quand même cette tribune qui l'attirait d'une force irrésistible. Elle le fit avec le concours de M. Léon Richer, qui, convaincu qu'un changement radical dans la situation de la femme devenait nécessaire, organisa des réunions dans lesquelles il céda la parole à Maria Deraismes.

La campagne féministe entreprise par Maria Deraismes à partir de 1869 devint d'autant plus nécessaire que la troisième République n'avait, pas plus que ses devancières, admis l'égalité civile et politique des sexes.

Les femmes pourtant ne se lassaient pas d'indiquer la voie au législateur. Ainsi une pétition adressée, dès 1871, à l'Assemblée nationale, demanda l'abrogation de 30 articles du Code. L'auteur de la pétition, M<sup>me</sup> Amélie

Bosquet, n'obtint pas gain de cause. Mais en 1874, lors de la discussion de la nouvelle loi électorale, M. Baudot, député de la droite, proposa de reconnaître, du moins indirectement, l'importance du rôle social de la femme, en attribuant deux votes à l'homme marié.

En attendant, de nombreux travaux sur le rôle surtout économique de la femme, attiraient l'attention des législateurs, des philanthropes et du grand public sur la question féministe, qui devenait un des problèmes de l'époque. Citons parmi ces livres, *l'Ouvrière*, de Jules Simon ; *La femme pauvre au XIX<sup>e</sup> siècle* par Julie Daubié ; *La Mère*, par Eugène Pelletan ; *Le travail des femmes au XIX<sup>e</sup> siècle*, par Leroy-Beaulieu ; *les écrits de Michelet*, de Deschanel, etc. ; enfin, la lettre de Victor Hugo à M. Léon Richer, dans laquelle le célèbre écrivain s'exprimait comme il suit : « L'homme a sa loi, il se l'est faite à lui-même, la femme n'a pas d'autre loi que la loi de l'homme... l'homme fait verser tous les droits de son côté et tous les devoirs du côté de la femme. De là un trouble profond, de là la servitude de la femme... Une réforme est nécessaire. Elle se fera au profit de la civilisation, de la société et de l'humanité. »

Encouragées par les marques de sympathie venant des régions élevées de la pensée nationale, les féministes françaises fondèrent, en 1876, leur première société, sous le nom de Société pour l'amélioration du sort de la femme. Parmi ses fondatrices, nous voyons Maria Deraismes, M<sup>me</sup> Griess-Traut, M<sup>lle</sup> Hubertine Auclert, etc.

En 1878, les féministes françaises réunirent un premier Congrès, présidé par M. Léon Richer. Le grand public ne s'en occupa guère ; mais il y eut de vives et brillantes discussions qui attirèrent l'intérêt d'Émile de Girardin et d'Alexandre Dumas fils.

Ce dernier était à ce moment plutôt un adversaire du féminisme. Il n'était pas encore arrivé à se rendre compte de ce que la méchanceté, la perfidie, la ruse et le mensonge qu'il reprochait à la femme, n'étaient que ses représailles à l'égard de l'homme et d'une société qui lui avaient refusé ses droits. Émile de Girardin était déjà bien plus gagné au féminisme. Dans un opuscule intitulé : *L'Égale de l'homme*, le brillant polémiste, en 1880, en réponse à *l'Homme-Femme* de Dumas, s'exprima en ces termes : « Aussi longtemps que le Code français maintiendra entre l'homme et la femme des

inégalités que l'humanité, des inégalités que la nature ne justifient pas, les femmes seront fondées à revendiquer le droit de concourir à la réforme des lois iniques qui les abaissent, de lois enfin qui sont un anachronisme !

« Le jour où la femme sera légalement et législativement l'égale de l'homme, ce jour-là sera un grand jour pour l'humanité, sera un grand jour pour la civilisation.

« Les femmes électeurs et éligibles, ce serait l'avènement d'une politique plus haute, plus profonde et plus large, de moins en moins révolutionnaire, et de plus en plus sociale. »

Remarquons cependant qu'Émile de Girardin, dont la femme était pourtant écrivain comme lui, n'était pas partisan du travail professionnel des femmes. Il considérait « la maternité comme l'axe de la société ». Mais, nous venons de le voir, loin de vouloir *enfermer* la femme dans le foyer, il parlait de son rôle d'épouse et de mère pour revendiquer pour elle le droit de s'occuper directement, activement, de toutes les questions politiques et sociales.

Est-ce le petit livre d'Émile de Girardin qui opéra la conversion de Dumas fils au féminisme ? En tout cas, celui-ci, faisant brusquement volte-face, écrivit : *Les femmes qui tuent et les femmes qui votent*, et proclama avec sa véhémence ordinaire que la femme était la victime de la société.

« Sacrifiée », dit-il aux hommes, « depuis des siècles à vos combinaisons sociales comme fille, épouse et mère... elle dit : j'en ai assez, et je tue ». « Ces femmes, » ajoute l'auteur, « ne sont pas dans leur droit, mais elles montrent l'homme dans son tort ».

Et Dumas fils aussi demande l'électorat des femmes pour hâter la réforme des injustices sociales. « Établissez », dit-il, « cette loi avec toutes les précautions possibles, mais établissez-la. La France doit au monde civilisé l'exemple de cette grande initiative ».

Ces discussions entre écrivains provoquèrent, en 1882, une pétition à la Chambre, relative à l'électorat politique des femmes et revêtue de 1,000 signatures. La Chambre fut d'avis que la question n'était pas encore mûre en France.

Saisie, en 1885, d'une pétition analogue de M<sup>lle</sup> Auclert, la Chambre passa à l'ordre du jour.

Depuis ce temps, les demandes de réformes civiles et politiques n'ont plus disparu du programme des féministes françaises. On les a formulées dans les réunions et congrès féministes de 1889, 1890, 1891, 1892 et 1896.

Les sociétés féministes qui existent aujourd'hui en France se trouvent toutes à Paris. Ce sont : la Société pour l'amélioration du sort de la femme (1880), présidente M<sup>me</sup> Féresse-Deraismes.

La Ligue pour le droit des femmes (1882), présidente M<sup>me</sup> Pognon.

L'Union universelle des femmes (1890), présidente M<sup>me</sup> Chéliga-Loevy.

La Solidarité (1891), présidente M<sup>me</sup> Potonié-Pierre<sup>[6]</sup>.

Le Féminisme chrétien (1896), présidente M<sup>lle</sup> Maugeret.

Un Comité d'action parlementaire, qui poursuit certaines réformes de droit civil nettement délimitées, s'est constitué en 1896, sous le nom de l'Avant-Courrière. Il demande actuellement le droit, pour la femme mariée, de disposer de son salaire. Ce comité est dirigé par M<sup>me</sup> Schmahl, M<sup>lle</sup> Sarah Monod et M<sup>me</sup> la duchesse d'Uzès.

Un autre groupe, l'Égalité, fondé par M<sup>me</sup> Vincent, se consacre à la recherche des documents historiques relatifs aux droits des femmes dans le passé.

En dehors des sociétés et des groupes que nous venons de citer, il existe à Paris beaucoup d'œuvres féminines de charité qui, bien qu'indirectement, concourent de plus en plus à des buts féministes. Les représentantes de ces œuvres féminines se réunissent annuellement à Versailles, sous la présidence de M<sup>lle</sup> Monod.

Depuis le mois de décembre 1897, les féministes françaises peuvent se féliciter de posséder un journal quotidien, *la Fronde*, C'est un journal géré, rédigé et composé exclusivement par des femmes. La fondatrice est M<sup>me</sup> Durand de Valfère.

Il n'y a pas, en France, d'union nationale des sociétés féministes, comme nous en avons trouvé aux États-Unis.

Les adhérentes des sociétés féministes de Paris ne sont pas, généralement, bien nombreuses. Aucune d'elles ne compte des milliers de membres, comme la Ligue des femmes libérales ou la Ligue des Primevères, en Angleterre.



Dans le domaine de renseignement, les femmes françaises n'ont plus beaucoup à désirer. À cet égard, la troisième République, pour des raisons toutes politiques, est allée au-devant de leurs demandes.

Depuis 1880, l'enseignement secondaire des jeunes filles est donné dans des écoles de l'État (lycées). Les femmes seules sont admises à l'enseignement et à la direction des lycées.

Pour former des institutrices, on a fondé, dans chaque département, une école normale. Les femmes qui se proposent d'entrer dans l'enseignement secondaire font leurs études à l'école normale de Sèvres.

Celles qui désirent enseigner les langues vivantes dans les lycées, suivent les cours des Universités françaises, où elles sont admises après avoir obtenu le brevet supérieur.

La plupart de ces femmes-professeurs, qu'elles sortent de l'école normale de Sèvres ou qu'elles aient passé leurs examens à l'Université, portent le titre d'agrégées.

Le nombre des femmes employées dans l'enseignement primaire et secondaire de la France est d'environ 85,000. Elles ne comptent pas, en général, parmi les féministes militantes.

Les Universités françaises ont admis les femmes depuis 1868, à la fin du second Empire. Ce fut une Anglaise, Mary Putnam, qui, n'ayant pu obtenir de faire sa médecine à Londres, reçut l'autorisation d'étudier à Paris.

La troisième République a généralisé cette mesure.

Les autorités universitaires admettent également les jeunes filles aux épreuves du baccalauréat. Les lycées de jeunes filles ne préparant pas à cet examen, les candidates doivent faire, à cet effet, les études particulières. Ayant passé le baccalauréat, elles peuvent ensuite obtenir les titres de

licenciée, d'agrégée et de docteur. Elles sont admises dans toutes les Facultés, sauf celle de théologie.

Le nombre des Françaises profitant des grands avantages en matière d'enseignement supérieur que leur offre le gouvernement, est dépassé par celui des étrangères qui viennent étudier en France, notamment à Paris. La plupart de ces étrangères sont d'origine russe et polonaise ; elles étudient de préférence la médecine.

On compte à Paris une vingtaine au moins de femmes-médecins, tant Françaises qu'étrangères.

Admises à la Faculté de droit, elles sont encore exclues du barreau : M<sup>lle</sup> Jeanne Chauvin a tenté vainement de s'y faire inscrire.

Mais, au mois d'avril de cette année, M. Léon Bourgeois a présenté à la Chambre un projet de loi autorisant les femmes à faire partie du barreau.



571,067 femmes françaises sont occupées dans le commerce ; 1,840,885 dans l'industrie, 1,405,387 dans l'agriculture. Il y a au moins 5 millions de femmes gagnant en France leur vie par le travail professionnel en dehors de la maison.

Toutes, même à travail égal, sont moins payées que l'homme ; elles n'obtiennent que les deux tiers ou la moitié seulement du salaire de celui-ci.

L'ouvrière gagne, en moyenne, 2 francs par jour. Après défalcation de toutes les autres dépenses obligatoires, il lui reste, sur cette somme, 65 centimes pour sa nourriture. Les lingères mêmes n'ont que 1 fr. 25 par jour, et les chômages réduisent leur gain annuel à 300 et 200 francs. Mais, pour qu'une ouvrière puisse subsister, il lui faut, à Paris, 850 francs. Alors, comme dit M. Charles Benoist dans son livre : *Les Ouvrières de l'aiguille*, « à elle de se rappeler qu'elle est femme ».

Le mouvement syndical, parmi les ouvrières françaises, en est encore à ses débuts.



C'est en France que le féminisme a le plus occupé les écrivains hommes ; il y a trouvé son expression littéraire la plus achevée, sinon la plus vigoureuse. Au lieu d'un petit nombre de grandes associations nationales, il a produit un grand nombre de petites sociétés, limitées à Paris. La plupart des mesures libérales dont les femmes bénéficient actuellement sont dues à l'initiative des pouvoirs publics.

1. ↑ Voir p. 12.
2. ↑ Nous signalons, à ce sujet, les conférences très applaudies de M. Léopold Lacour, à la Bodinière.
3. ↑ Condorcet a fait école parmi ses contemporains : en 1792, Gottlieb Hippel, haut fonctionnaire prussien, ex-maire de Königsberg, publia un ouvrage sur : *l'Émancipation civile et politique des femmes*, dans lequel il formule la même demande que Condorcet.
4. ↑ Cette disposition a été abolie en décembre 1897.
5. ↑ Aujourd'hui elles le sont à Paris.
6. ↑ M<sup>me</sup> Potonié-Pierre vient de mourir, le 12 juin 1898.

### III

#### LE FÉMINISME DANS LA GRANDE-BRETAGNE

[Population totale : 37 millions 880,764.

Femmes : 19 millions 496,638.

Hommes : 18 millions 384,126.]

Pays prospères et cultivés, l'Angleterre et l'Écosse étaient un terrain favorable pour le développement du féminisme. Anglaises et Écossaises se sont soutenues mutuellement dans la lutte, et les victoires des unes ont profité aux autres.

L'initiative est cependant venue de l'Angleterre, surtout au point de vue politique dont nous parlerons en premier lieu.

L'Anglaise *Mary Wollstonecraft*, en publiant, en 1792, sa *Vindication of the rights of Woman* (Revendication des droits de la femme), inaugura le mouvement féministe en Angleterre et presque en Europe<sup>[1]</sup>.

Dans son livre, *Mary Wollstonecraft* réclama l'égalité des sexes au nom de la liberté humaine et de la justice.

Partant des principes de la Révolution française, elle demanda, dans un langage hardi, toutes les réformes pratiques en matière d'éducation, de droit civil, pénal et public, que les féministes depuis ont essayé de réaliser dans la Grande-Bretagne.

À partir de la publication de la *Vindication of the rights of Woman*, l'Angleterre cultivée a discuté sans cesse l'émancipation intellectuelle, civile et politique de la femme.

Dans le premier tiers de ce siècle, un homme de génie, le poète Shelley, se prononça en faveur des idées féministes. Ainsi que M. *Legouvé*, il

réclamait en première ligne pour la femme le droit au savoir.

En revanche, l'opinion anglaise, dans sa majorité, était alors hostile surtout à l'émancipation civile et politique des femmes.

Il est curieux de remarquer que cette majorité trouva son porte-parole dans l'historien *James Mill*, dont le fils, le célèbre *John Stuart Mill*, fut dans la suite le champion par excellence des droits des femmes.

*James Mill*, dans un article de l'*Encyclopédie Britannique* de 1824, exprima l'idée que les intérêts de la plupart des femmes se confondaient avec ceux de leurs pères, frères et maris, et que, pour cette raison, elles pouvaient se passer d'une représentation directe au Parlement.

L'article de *James Mill* reçut, en 1825, une réponse : l'*Appel aux femmes* (*Appeal to women*), par *M. Thompson* et *Mrs. Wheeler*.

Les auteurs de cet opuscule faisaient valoir qu'un certain nombre de femmes — chefs de famille et contribuables — dont aucun père, frère ni mari ne représentait les intérêts, avaient certainement le droit de réclamer le suffrage politique. Car un principe anglais bien connu, dit : *no taxation without representation* (point d'imposition sans représentation).

Le jeune *Stuart Mill* dut méditer cette réponse, car c'est cette argumentation qui, dans la suite, servit de base — de *plate-forme*, comme on dit en anglais — à son activité féministe.

Dans tous ses nombreux ouvrages, *Mill* a défendu les droits de la femme ; mais l'action décisive de cet homme généreux fut la campagne qu'il mena, de 1865 à 1869, au Parlement anglais en faveur du suffrage politique des femmes.

*Mill* était alors député de Westminster. — L'idée de l'émancipation des femmes avait, depuis 1792, fait de grands progrès dans le public anglais. — En 1866, une première *Société pour le suffrage des femmes*, fondée à Londres, adressa au Parlement une pétition portant 1,429 signatures, et demanda l'extension du suffrage politique aux femmes propriétaires et contribuables.

En 1867, *John Stuart Mill*, président de cette *London national Society for Woman Suffrage*, — qui comptait déjà 46 sociétés en province, — frappa le coup décisif. Une révision de la loi électorale anglaise étant proposée au

Parlement, le 20 mai 1867, Mill demanda l'extension du suffrage politique à la catégorie de femmes que nous avons désignée plus haut.

Il dit textuellement : « Je n'entends pas proclamer que le suffrage politique est un droit abstrait... c'est de l'utilité que je tire mes arguments. Mais dans une large mesure l'utile est aussi l'équitable. Or, l'équité demande que nous ne refusions pas arbitrairement aux uns ce que, au même titre, nous accordons aux autres. »

Nous voilà loin des principes de Mary Wollstonecraft, et il faut insister sur le fait qu'à l'encontre des États-Unis et de l'Australie, pays de suffrage universel, l'Angleterre ne connaît que le suffrage restreint et que, par suite, la majorité des Anglaises n'a jamais demandé l'électorat politique que pour les femmes propriétaires et contribuables.

La proposition de Stuart Mill fut rejetée par 169 voix contre 83. Les femmes propriétaires et chefs de famille qui, à la suite de la motion de Mill, essayèrent de voter aux élections, virent refuser ou annuler leurs votes.

Depuis 1869, il ne s'est pas pour ainsi dire passé de session parlementaire, sans qu'un groupe de députés n'ait introduit un bill demandant le suffrage politique des femmes.

En 1883, le ministère *Gladstone* prit leur cause en mains. Il fit remarquer qu'un septième des propriétaires anglais étaient des femmes, que 20,000 femmes étaient des fermières-tenancières, que 3 millions de femmes célibataires et 100,000 femmes mariées gagnaient leur pain par leur travail, étaient contribuables et pouvaient, pour cette raison, réclamer le suffrage.

Pas plus heureux que Stuart Mill, le ministère Gladstone ne put obtenir gain de cause.

Mais le mouvement suffragiste n'en continua pas moins et se répandit de plus en plus.

Depuis 1868, les femmes avaient commencé à organiser des réunions publiques et à y prendre la parole.

En 1884, grâce à la *Ligue des Primevères (Primrose League)*, association de 40,000 femmes conservatrices, et grâce à l'*Union des femmes libérales (Women's liberal Federation)* comptant 30,000 membres, les femmes, par

leur agitation et leurs discours politiques, prenaient déjà, sous une forme indirecte, une part active aux élections parlementaires.

Au mois de juin 1889, une réaction se produisit : les femmes « antipolitiques » publièrent une sorte de manifeste dans *la Revue du XIX<sup>e</sup> siècle* (*Nineteenth century Review*).

La réponse des suffragistes parut, au mois de juillet de la même année, dans la *Revue bimensuelle* (*Fortnightly Review*). Parmi les signataires de cette réponse, se trouvaient non seulement les plus grands noms de l'aristocratie anglaise, mais encore ceux de quinze dignitaires de l'Église d'Angleterre, de membres de l'Assistance publique, de membres des commissions des écoles, etc.

Enfin, le 3 février 1897, un projet de loi relatif à l'électorat politique des femmes propriétaires et contribuables fut adopté au Parlement en deuxième lecture avec 71 voix de majorité. L'auteur de ce projet était le député *Faithful Begg*.

À ce moment, les femmes anglaises étaient autorisées à croire qu'avant la fin de la session le projet, passant en troisième lecture, deviendrait *loi*.

Il n'en fut rien. Pour se débarrasser du projet, qui n'avait été voté qu'à la fin d'une séance à laquelle assistait un nombre restreint de députés, la majorité du Parlement eut recours à un procédé dont le lecteur appréciera le bon goût et la loyauté.

Voyant que le Parlement ajournait continuellement la troisième lecture du bill, une pétition de femmes suffragistes, adressée à la *Chambre des communes*, demandait que le bill fût mis, en raison de son importance, à l'ordre du jour du lendemain. Après une discussion vive et déjà peu courtoise entre les partisans du bill et ses adversaires, le Parlement s'exécuta et donna au bill en question la quatrième place sur l'ordre du jour du 7 juillet.

Des bills aussi intéressants que le *Verminous Persons Bill* (un projet de loi relatif à la désinfection obligatoire des personnes contaminées de vermine) et le *Plumbers registration bill* (un projet de loi sur les drainages), devaient passer avant le bill sur le suffrage des femmes.

On discuta les deux premiers, en prolongeant à dessein les débats jusqu'à l'heure fixée par la loi pour la levée des séances. De cette façon, la majorité du Parlement joua les femmes, ou, pour parler avec l'honorable M. Labouchère, « une puce et un égout s'étaient interposés entre le Parlement et le suffrage des femmes ».

Les Anglaises ne s'avouèrent pas vaincues. En bonnes tacticiennes, elles ajournèrent d'abord le *Congrès féministe international* qui devait avoir lieu à Londres en 1898, pour réserver tout leur temps, tout leur argent et toute leur énergie à la continuation de leur campagne politique.

En second lieu, elles obtinrent qu'au mois de décembre 1897, le parti libéral, dans son assemblée générale à *Derby*, adoptât à l'unanimité le suffrage politique des femmes.

Enfin, elles adressèrent une nouvelle requête au Parlement. Car, en vraies Anglo-Saxonnes, elles étaient convaincues qu'à force de vouloir, on finit toujours par arriver (*Where is a will, there is a way*).

D'ailleurs, pourquoi se décourageraient-elles ?

Sans doute, 500,000 femmes propriétaires et contribuables, en Angleterre et en Écosse, sont aujourd'hui encore privées de leurs droits politiques. Mais depuis 1869, ces femmes possèdent l'électorat municipal.

Depuis 1870, elles sont électeurs et éligibles aux commissions scolaires.

Depuis 1888, elles votent pour les *County Councils* (Conseils généraux).

Depuis 1894, elles sont électeurs et éligibles aux *Parish and District Council's* (conseils de paroisse et de district), ce qui les autorise même à remplir les fonctions de juge de paix.

Dans l'île de *Man* enfin, île autonome, située dans la mer irlandaise, et dont le Parlement est une vieille et vénérable institution, les femmes propriétaires, votent depuis 1881, même pour les élections parlementaires.

Il faudra ajouter que la Ligue pour la « franchise » des femmes de la Grande-Bretagne et de l'Irlande (*Women's franchise League of Great-Britain and Ireland*), fondée en 1889 par Mrs. Jacob Bright, la femme du député radical, réclame le suffrage pour toutes les femmes, mariées ou célibataires, contribuables ou non contribuables.

La Ligue, à côté de son activité politique, ne manque pas de prendre part à la lutte des féministes pour l'enseignement secondaire et supérieur des femmes, et de réclamer certaines réformes légales.



Non moins que dans le domaine politique, le féminisme anglais se manifeste dans le domaine de l'enseignement.

Les établissements d'enseignement secondaire de jeunes filles laissaient beaucoup à désirer et une commission royale, en 1869, déposa à ce sujet des rapports vraiment navrants.

Avec la spontanéité qui caractérise l'initiative privée en Angleterre, des *Conseils d'enseignement supérieur* se fondèrent aussitôt dans tout le pays, et, en 1869, *Miss Emily Davies* réunit à *Hitchin*, près *Cambridge*, cinq étudiantes qui reçurent par faveur la permission de suivre les cours de l'Université, accompagnées d'un chaperon.

Le nombre des « students » (étudiantes) augmenta à tel point qu'en 1873 le *College* se trouva à l'étroit dans le joli, mais exigü établissement de *Hitchin*. Il émigra à *Girton*, également tout près de *Cambridge*, et s'y installa dans une spacieuse maison à lui.

*Girton College* fut la première Université de femmes en Angleterre, mais une Université dans le sens européen du mot et non pas, comme nous l'avons vu à l'occasion des États-Unis, une école secondaire de jeunes filles.

La deuxième Université de femmes, fondée en 1871 par *Miss Ann Clough*, la sœur du poète anglais *Arthur Clough*, s'établit à *Newnham*, près *Cambridge*, sous le nom de *Newnham College*.

En 1884, *Somerville Hall* et *Lady Margaret Hall* furent ouverts à *Oxford*. *Egham College* suivit en 1887 et *Royal Holloway College* en 1888.

Ainsi, il y a aujourd'hui en Angleterre six Universités de femmes, et il est passé dans les mœurs de la bourgeoisie anglaise d'envoyer les jeunes filles faire leurs études à *Girton*, *Newnham*, etc.

Toutes ces Universités se trouvent dans une situation financière florissante, bien que l'État ne les subventionne pas. Elles reçoivent des dons, des legs, disposent de bourses et décernent des prix pour des travaux scientifiques ou littéraires.

Ce sont de grands internats, avec des bâtiments (*Halls*) en briques rouges, entourés de jardins. *Holloway College*, ainsi nommé d'après son fondateur, le richissime industriel *Holloway*, est construit sur le modèle du château de Chambord. C'est une résidence vraiment royale. — Si les études sont différentes, la vie de ces *Colleges* ressemble à celle des Universités de femmes américaines : on y consacre beaucoup de temps aux exercices du corps, les étudiantes jouent au tennis, au golf, font de la bicyclette, tirent l'aviron, etc.

À *Newnham*, elles ont même formé une *fire-brigade*, un corps de sapeurs-pompiers, qui est parfois brusquement alarmé par son chef, dresse des échelles de sauvetage et s'amuse à « sauver » les vieux meubles qui se trouvent sous les combles du *College*.

L'intérêt politique des étudiantes est éveillé dans les *debating-clubs* des Universités, où l'on discute les actualités parlementaires et sociales, où l'on se passionne pour le *home rule*, et se déclare libéral ou conservateur, selon les traditions de la famille ou l'opinion personnelle.

Les étudiantes sont admises à ces Universités après avoir passé un examen d'entrée qui porte sur le grec, le latin, les mathématiques et une langue moderne. Cet examen, dans le langage spécial des écoles (le slang) s'appelle : *la petite course (the little go)*. C'est le baccalauréat anglais.

Une fois admises, les étudiantes reçoivent l'enseignement supérieur, soit de professeurs femmes, habitant le *College (resident lecturers)*, soit de ceux de professeurs de l'Université de Cambridge ou d'Oxford qui ont ouvert leurs cours aux femmes. Seules, les facultés de lettres et de sciences d'Oxford et de Cambridge admettent les femmes.

À la fin de leurs études, les candidates ont le droit de se présenter aux examens universitaires appelés *Tripes examinations* (une sorte de licence) et aux épreuves du doctorat ès lettres et ès sciences.

Quand les étudiants passent ces examens avec succès, ils obtiennent les titres de *B. A. (bachelor of arts bachelier ès arts)* ; *M. A. (Master of arts,*

maître ès arts) ; *Ph. D. (Philosophical Doctor*, docteur en philosophie). Oxford et Cambridge refusent ces titres aux femmes. On leur donne, il est vrai, un certificat d'études et d'examens ; mais ce certificat ne leur confère pas le droit de porter un des titres universitaires cités plus haut.

Voici comment on explique cette étrange différence<sup>[2]</sup>. « Les Universités d'Oxford et de Cambridge sont des institutions qui jouissent du *self government*, qui ont des biens à régir et des fonds à administrer. Depuis un temps immémorial, elles sont gouvernées exclusivement par ceux de leurs membres ayant le grade de *Master of arts*, qui font partie des assemblées universitaires que l'on peut appeler législatives, sans aucune ingérence des autorités ou du gouvernement.

« Le jour où les étudiantes seront *B. A.*, elles voudront devenir maîtres ès arts, et une fois en possession de ce titre, elles demanderont à jouir des avantages et des privilèges qu'il comporte, et à faire partie des assemblées gouvernantes.

« Plus encore, les vieilles Universités sont représentées au Parlement, l'électorat étant composé des maîtres ès arts. » Les gradées d'Oxford et de Cambridge pourraient donc réclamer des droits politiques.

Les Universités ne tenant pas à faire faire un pas énorme au suffrage politique des femmes, voilà pourquoi, en fin de compte, elles leur refusent des titres légitimement acquis.

Un grand nombre d'étudiantes anglaises, après avoir quitté le *College* se marient. Nous en avons compté 164 sur 900 jeunes filles qui, de 1871 à 1896, ont fait leurs études à *Newnham College*. Comme les étudiantes américaines, si elles se marient souvent tard, elles se marient bien.

Mais en majorité elles entrent dans la carrière de l'enseignement, et répondent ainsi à l'attente des *Sociétés pour l'enseignement supérieur des femmes* qui, en 1869, créèrent en Angleterre le mouvement féministe dans le domaine de l'instruction.

Grâce à ces femmes, l'enseignement secondaire des jeunes filles a été complètement réorganisé. Elles ont fondé une association des femmes-

professeurs et une société pour les écoles secondaires de jeunes filles. Toutes deux prospèrent.

Après de longues luttes, les femmes anglaises ont été admises à l'exercice de la médecine. Le nombre des femmes-médecins est de plus de 100.

4,016,230 femmes anglaises et 800,000 femmes écossaises exercent un travail professionnel en dehors de la maison.

La femme mariée travaille comme la femme célibataire.

De ces cinq millions de femmes, 200,000 environ exercent des professions libérales.

Dans le commerce et l'industrie, elles sont toujours moins payées que l'homme.

Mais en Angleterre, pays classique du *trade-unionism* la femme, par le mouvement syndical, a réagi plus vigoureusement qu'ailleurs contre cette injustice.

Le *trade-unionism* est développé avec soin, non seulement par l'élite des ouvrières elles-mêmes, mais encore par les femmes de l'aristocratie, telles que *Lady Dilke*, et les femmes de la bourgeoisie, telles que *Florence Routledge*. L'on compte environ 60,000 femmes syndiquées.

Partout en Angleterre les femmes figurent, depuis 1875, dans les commissions de l'Assistance publique, et elles font des gardiennes des pauvres (*Guardians of the Poor*) aussi zélées que pratiques.

Depuis 1893 enfin, le gouvernement nomme des femmes inspectrices de fabriques. Leur nombre augmente chaque année.



Nous regrettons vivement que l'espace nous manque pour parler ici de l'œuvre que Miss Nightingale, Octavia Hill et Joséphine Butler ont accomplie dans le domaine de la philanthropie et du relèvement moral.



Voici enfin quelle est, au point de vue du Code civil, la situation de la femme anglaise : Comme aux États-Unis et dans les colonies de l'Australie, cette condition était autrefois réglée par l'ancien *common-law*.

Celui-ci donnait la capacité civile à la femme célibataire, mais constatait l'incapacité civile complète de la femme mariée.

Elle était sous la tutelle du mari, ne pouvait ni administrer ses biens personnels ni en disposer, ni même tester sans l'autorisation maritale.

Le régime légal étant celui de la communauté, le salaire de la femme mariée ne lui appartenait pas de droit.

C'est aux femmes du peuple que cette injustice se fit le plus douloureusement sentir.

Elle fut abolie par la loi de 1870, qui accorda aux femmes mariées la libre disposition de leur salaire.

En 1882, par la loi sur la propriété des femmes mariées (*Married Women's Property Act*), la séparation de biens fut établie comme régime légal.

D'après cette loi, « la femme mariée possède comme propriété séparée tous les biens dont elle est propriétaire au moment du mariage, ainsi que ceux qu'elle acquiert au cours du mariage par succession ou par donation, comme bénéficiaire dans l'exercice d'une profession séparée ou par ses talents artistiques, littéraires ou scientifiques.

« En revanche, elle doit contribuer aux frais du ménage en proportion de ses biens. »

Si la femme mariée veut laisser l'administration de ses biens au mari, il faut pour cela établir un contrat.

La femme anglaise mariée, en outre, peut ester en justice sans autorisation du mari.

Elle peut servir de témoin dans tous les actes d'état civil.

Elle a donc une personnalité juridique nettement distincte de celle du mari.

L'Écosse avait déjà, en 1881, établi la séparation de biens comme régime légal.



Le féminisme, dans la Grande-Bretagne, se distingue par le rôle prépondérant de l'initiative privée et par une ténacité remarquable dans la lutte entreprise pour faire participer les femmes, en matière d'enseignement supérieur et en politique, des droits dont elles sont encore exclues. L'Angleterre, comme les États-Unis, est un pays de grandes organisations féministes.

1. ↑ Voir le chapitre sur la France, p. 26.
2. ↑ Voir *le Figaro* du 5 mars 1896.

## IV

### LE FÉMINISME EN SUÈDE

[4 millions 962,568 habitants.

2 millions 550,564 femmes.

2 millions 412,004 hommes. Population germanique et protestante].

Le féminisme en Suède fut créé par *Fredrika Bremer*. Cet écrivain célèbre publia, en 1856, un roman, *Hertha*, qui souleva la question féministe. Fredrika Bremer montra un vrai courage en faisant paraître ce volume, car elle risqua sa popularité pour la défense d'une cause qui, en 1856, ne comptait que des partisans bien peu nombreux.

Les choses ont changé depuis, et la Suède est aujourd'hui un des pays les plus avancés au point de vue féministe. Les femmes en sont, dans une certaine mesure, redevables à *Henrik Ibsen* : l'œuvre puissante de ce grand écrivain, plaidant la cause des femmes, a fortement agi sur l'opinion publique des pays scandinaves.

N'oublions pas non plus que le roi actuel de Suède, Oscar II, monté sur le trône en 1872, n'a pas cessé depuis d'encourager le mouvement pour l'émancipation des femmes, et de donner aux féministes des marques de sa bienveillance. C'est sur la volonté expresse du roi que la comtesse *Thorberg-Rappe* assista, en 1893, comme déléguée officielle au Congrès féministe international de Chicago.



C'est dans le domaine de l'instruction que les Suédoises ont fait les plus grands progrès.

L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit. Les enfants vont à l'école de sept à quatorze ans. Dans les campagnes, garçons et filles sont réunis dans toutes les classes ; on les sépare à l'âge de dix ans dans les écoles des villes.

Depuis 1853, les femmes fonctionnent comme institutrices dans toutes les écoles, où elles forment 60.3 p. 100 du personnel enseignant. Depuis 1859, on a fondé des écoles normales d'institutrices.

L'enseignement secondaire des jeunes filles est un enseignement entièrement privé. L'*École Wallin*, fondée en 1840, à Stockholm, est la plus ancienne école secondaire de jeunes filles.

À partir de 1874, le Parlement suédois (Riksdag) a voté, chaque année, des crédits de plus en plus importants pour subventionner les écoles secondaires privées de jeunes filles. Les comités de ces écoles se composent, dans leur majorité, d'hommes seulement ; mais depuis 1865, les professeurs sont presque toujours des femmes. Elles ont, depuis 1861, une école normale spéciale.

La Suède possède de nombreuses écoles professionnelles. La plus ancienne, l'*École technique* de Stockholm, a admis les femmes en 1858. Pour les 21 écoles du même genre qui existent dans différentes villes suédoises, le nombre des élèves-femmes est de 31 p. 100.

On a créé pour les femmes un très grand nombre d'écoles de ménage, 18 écoles de métayage et 1 école de jardinage.

Admises depuis longtemps à l'*Institut royal central de gymnastique* à Stockholm, les Suédoises ont fondé successivement 7 sociétés de gymnastique dans les grandes villes du royaume.

Il y a, en Suède, 2 Universités, celles d'Upsal et de Lund, et une Faculté des lettres et des sciences à Stockholm. Ces deux Universités, vénérables institutions, fondées en 1477 et en 1668, se sont ouvertes [\[1\]](#) aux femmes en 1870. Jusqu'en 1875, les jeunes filles désireuses de faire des études universitaires devaient se présenter aux épreuves du baccalauréat dans les lycées de garçons. Depuis cette époque, les écoles secondaires de jeunes

filles préparant à cet examen ont été autorisées à conférer le grade de bachelier.

À l'école *Palmgren*, de Stockholm, jeunes filles et jeunes gens reçoivent l'enseignement secondaire en commun. Cette école a été fondée par une ardente féministe, M<sup>me</sup> *Hierta-Retzius*.

Les femmes, dans la Faculté de philosophie, peuvent passer successivement l'examen de philosophie candidat (licence), un examen appelé *licence*, qui correspond à l'agrégation en France, puis après avoir présenté une thèse, obtenir le titre de docteur.

Depuis 1870, 23 femmes ont passé le premier examen ; une seule, M<sup>lle</sup> *Ellen Fries*, la fille d'un botaniste connu, s'est fait recevoir, en 1883, docteur en philosophie. Elle enseigne actuellement à la Faculté de Stockholm.

Deux femmes, M<sup>lles</sup> *Karolina Widerstroem* et *Hedda Andersson*, ont fait leurs études de médecine et exercent en Suède. Un nombre considérable de femmes se préparent actuellement à la même carrière.

Une femme, M<sup>lle</sup> *Elsa Eschelson*, a passé, en 1892, le doctorat en droit.

Proposée, il y a quelques semaines, comme professeur de droit civil à l'Université d'Upsal, le Sénat académique a refusé de nommer la femme doctoresse, parce que, d'après le texte de la loi, cette fonction est réservée aux hommes. M<sup>lle</sup> Eschelson vient d'adresser au gouvernement un mémoire dans lequel elle proteste contre cette interprétation de la loi.

La Faculté des sciences de Stockholm avait déjà, en 1884, admis au nombre de ses professeurs la célèbre mathématicienne russe Sonja Kowalewska, morte en 1891.

Les Suédoises exercent tous les métiers accessibles aux femmes des autres pays civilisés. Leur salaire est toujours inférieur à celui de l'homme. L'action syndicale est à peine inaugurée.

Depuis 1874 et 1884, il y a en Suède 2 sociétés féministes : l'*Association pour les droits de la femme mariée sur sa propriété* et l'*Association Fredrika Bremer*.



Longtemps avant la fondation des associations féministes, la situation légale de la femme a occupé le Parlement suédois. Une série de lois votées par le Riksdag ont considérablement augmenté, depuis 1845, les droits civils et politiques des femmes. La plupart de ces mesures libérales ont été proposées par les députés de la bourgeoisie et des paysans. D'autres ont été l'objet d'ordonnances royales.

Jusqu'en 1858, la femme suédoise, mariée ou célibataire, subissait ce qu'on appelle la *tutelle du sexe*. Elle n'arrivait jamais à la majorité, devait toujours avoir un tuteur, ne disposait librement ni de sa personne ni de ses biens. La loi de 1858 autorisa la femme célibataire, âgée de vingt-cinq ans, à demander aux tribunaux de la reconnaître pour majeure ; en 1863, on supprima la demande préalable ; en 1882, la majorité fut accordée à la femme dès l'âge de vingt et un ans.

À l'égard de la femme mariée, la tutelle légale du mari a été maintenue. La communauté de biens est le régime légal. Mais, en 1862, on accorda la séparation de biens aux femmes dont le mari était incapable ou indigne de gérer les affaires de la communauté. En 1874, enfin, la loi donna à la femme le droit de se réserver par un contrat de mariage la libre disposition et l'administration de sa fortune personnelle.

Malgré de nombreuses tentatives, les Suédoises n'ont pas encore pu obtenir l'établissement de la séparation de biens comme régime légal.

Les femmes suédoises jouissent, dans une certaine mesure, du suffrage administratif. Les femmes contribuables votent pour l'élection des pasteurs (lois de 1843 et de 1883), et pour les conseils municipaux (loi de 1862). Elles sont électeurs et éligibles aux commissions scolaires d'enseignement primaire (loi de 1889).

Une ordonnance royale de 1889 permet aux femmes de faire partie des commissions administratives de l'Assistance publique.

L'action politique proprement dite des Suédoises est seulement indirecte : les femmes contribuables faisant partie des assemblées communales, votent

pour les conseils généraux. Ceux-ci, à leur tour, élisent les membres de la Chambre Haute du Parlement.

En 1884, le député *F.-T. Borg* proposa de conférer aux femmes contribuables l'électorat et l'éligibilité pour la Chambre Basse. Mais celle-ci rejeta la motion par 55 voix contre 44. La Chambre Haute la repoussa sans la discuter.



La caractéristique du féminisme en Suède est une modération qui s'explique en grande partie par le fait que les assemblées législatives et le souverain, quand ils ne sont pas allés au-devant des demandes des femmes, les ont généralement accordées sans trop de résistance.

Quiconque s'étonnerait du petit nombre de femmes suédoises ayant fait des études supérieures, doit tenir compte de la population peu nombreuse et des ressources relativement limitées du pays.

1. ↑ À l'exception de la Faculté de théologie.

## V

### LE FÉMINISME EN RUSSIE

[Environ 100 millions d'habitants ; sauf en Pologne, le nombre des hommes est partout supérieur à celui des femmes.]

Située sur les confins de l'Asie, la Russie n'a pu se soustraire à certaines influences orientales. La polygamie, il est vrai, n'y a jamais été admise ; mais les femmes des classes moyennes et élevées menaient dans des gynécées (terems) une vie de réclusion complète.

Privées d'instruction, souvent même d'éducation, tenues, comme dit une chanson populaire russe, sous vingt-six verrous, elles étaient, quant à leur personne, entièrement au pouvoir du père ou du mari. Mais la femme russe vivait toujours sous le régime de la séparation de biens. Sa fortune personnelle, ses acquêts, son salaire lui appartenaient en propre et, à moins d'une autorisation spéciale, le mari ne pouvait même pas administrer la fortune de la femme.

Actuellement encore, le régime de la séparation est le régime légal en Russie.

Suivant d'anciennes institutions, la femme russe exerçait et exerce encore le suffrage administratif. Dans les campagnes, elle l'obtient lorsqu'elle est chef de famille. Comme tel, elle reçoit aussi sa part des terres labourables de la commune, dont le partage se fait annuellement.

Même, lorsque le mari est incapable ou indigne de gérer les affaires de la communauté, c'est à la femme que le maire de village attribue le champ auquel la famille a droit.

Dans les villes, les femmes propriétaires et contribuables sont électeurs pour les conseils municipaux. Elles votent par délégation.

Toute femme propriétaire et contribuable vote également par délégation pour les assemblées provinciales.

Conservant les libertés du passé, les femmes russes en ont cependant secoué les entraves. Le signal de leur émancipation intellectuelle leur vint d'en haut. Ce fut Pierre le Grand (1689-1725) qui décréta l'abolition des terems, immense bienfait pour les femmes qui n'avaient pu se développer librement dans leurs gynécées. Tristes victimes d'un régime absurde, n'avaient-elles pas souvent fini dans une dévotion exaltée, dans l'ivrognerie ou dans l'aliénation mentale ?

Mais si Pierre le Grand rendit les femmes russes à la vie du monde, il oublia de les préparer à cette émancipation. Et jetées sans éducation, sans instruction sérieuses dans leur existence nouvelle, au milieu d'hommes grossiers ou dissolus, elles ne savaient pas toujours faire un usage fort recommandable de leur liberté. Aussi une grande légèreté de mœurs résulta-t-elle d'abord de l'admission des femmes dans la société russe.

L'impératrice Catherine II (1762-1796) vit le remède du mal dans l'éducation intellectuelle et morale des jeunes filles.

Elle s'adressa à des personnages de marque dans l'Europe occidentale, notamment à Voltaire, qui résidait alors en Suisse, et demanda qu'on lui envoyât en Russie des femmes-professeurs instruites et bien élevées pour entreprendre, dans son empire, l'éducation primaire et secondaire des jeunes filles de l'aristocratie et de la bourgeoisie.

Le Conseil de la République de Berne, auquel Voltaire s'adressa dans la circonstance, s'opposa formellement au départ d'un certain nombre de jeunes Suissesses, disposées à se faire professeurs en Russie. Le Conseil n'admettait pas qu'une femme qu'on soupçonnait d'avoir fait tuer son époux et dont l'Europe entière citait les amants, pût faire œuvre civilisatrice.

L'Impératrice trouva ailleurs des gouvernants moins pudibonds et fut ainsi à même de créer les *Instituts de demoiselles*, c'est-à-dire des internats où l'on enseignait aux jeunes filles russes les connaissances élémentaires,

beaucoup de français, très peu de sciences, la musique, le dessin, la danse et surtout les belles manières.

Quelque défectueux qu'il paraisse aujourd'hui, cet enseignement fut, à l'époque de sa création, un grand progrès.

Les guerres napoléoniennes, la réaction politique sous Paul et Alexandre I<sup>er</sup> arrêtaient le développement du féminisme en Russie.

Mais les tendances émancipatrices qui ne pouvaient se manifester au dehors, continuaient à vivre dans les cœurs. La femme russe des classes cultivées, mesurant la disproportion énorme qui existait entre ce qu'elle voulait et ce qu'elle pouvait faire, reconnut l'inanité de l'éducation qu'on lui donnait dans les *Instituts de demoiselles*. L'*Institutka* (élève de l'institut) devint alors un personnage grotesque dont la Russie intellectuelle raillait la science superficielle et l'ignorance profonde.

Ce ne fut qu'en 1857 qu'une réforme se fit dans l'enseignement secondaire des jeunes filles russes.

L'empereur Alexandre II, accessible aux idées libérales de l'Europe occidentale, méditait alors l'émancipation des serfs.

L'Impératrice et sa tante, Hélène Pavlovna, toutes deux favorables à l'émancipation des femmes, profitèrent des dispositions libérales de l'Empereur pour lui demander la fondation, à Saint-Pétersbourg, d'un lycée de jeunes filles.

Elle eut lieu en 1857. Ce lycée fut une innovation complète : c'était non un internat, comme les instituts de demoiselles, mais un externat. Et au lieu d'admettre seulement les filles de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie, la nouvelle école ouvrait ses portes toutes grandes aux élèves venant de toutes les classes de la société.

Le programme du nouveau lycée était, en outre, presque identique à celui des lycées de garçons, et les études qu'on y faisait étaient sérieuses.

Il y a aujourd'hui en Russie 350 lycées de jeunes filles avec 10,000 élèves.

Au sortir du lycée, les premières bachelières prirent le chemin de l'Université. Elles furent admises par des professeurs de Saint-Pétersbourg

qui, en 1861, malgré la désapprobation du gouvernement, ouvraient des cours libres d'enseignement supérieur à l'hôtel de ville de la capitale.

D'autres femmes, désireuses de faire leur médecine et de suppléer au manque de docteurs-médecins, si sensible dans les vastes campagnes russes, s'adressèrent au Ministre de la Guerre, au département duquel appartient l'Académie de médecine. Celles-là obtinrent l'accès des cours à l'Académie de médecine même.

Une de ces femmes y fut admise en sa qualité de boursière des Kosacks-Bachkirs. Ce corps de troupe, professant l'islamisme, désirait assurer aux femmes mahométanes de la tribu les secours d'un docteur du sexe féminin.

Beaucoup de ces étudiantes russes, très pauvres ou privées de subsides parce qu'elles avaient quitté la maison paternelle contre le gré de leurs parents, ont dû faire des efforts héroïques pour continuer leurs études en dépit de la faim et de la misère.

Les femmes, cependant, n'allaient pas jouir longtemps de l'enseignement universitaire. Le gouvernement commençait à entrevoir le lien étroit qui unit l'émancipation intellectuelle d'un peuple et son émancipation politique. Résolu à conserver le *statu quo* politique de la Russie, il crut ne pouvoir tolérer qu'on instruisît les femmes et il considéra désormais le féminisme, même dans le domaine de l'instruction, comme un mouvement révolutionnaire ayant un caractère politique. Il usa contre ce mouvement de tous les moyens répressifs dont il disposait.

Nous résumerons ici brièvement les phases principales de cette lutte entre les féministes et le gouvernement russe.

La réaction commença en 1862, par la fermeture des cours libres d'enseignement supérieur pour femmes, à Saint-Pétersbourg.

Nous constatons en ce moment le premier exode des étudiantes russes qui se rendent en Allemagne et frappent aux portes des paisibles Universités de Göttingue, de Heidelberg, etc. Bien que leur demande de suivre les cours des Universités étonnât, on leur fit en général bon accueil. Elles vécurent ici aussi pauvrement qu'en Russie, avec 45 francs par mois, et ne parvinrent à se tirer d'affaire que grâce à un admirable esprit de solidarité.

Mais les femmes de Saint-Pétersbourg ne se découragèrent pas. Un comité d'initiative se forma et la présidente, M<sup>me</sup> *Conradi*, adressa, en 1867, une pétition au premier Congrès des médecins et des naturalistes de Russie.

La pétition demandait la réouverture des cours supérieurs pour femmes, et la docte assemblée, l'élite intellectuelle de la Russie, fit un accueil tout à fait sympathique à la pétition féministe, l'approuva à l'unanimité, l'appuya de signatures célèbres et la transmit au Ministre de l'Instruction publique.

Trois années passèrent sans apporter de décision. Enfin en 1870, le comité de M<sup>me</sup> *Conradi* fut averti que le Ministre autorisait des conférences de littérature russe et de sciences naturelles pour les deux sexes. Il limitait la durée de ces cours à l'espace de deux ans, ce qui empêchait étudiants et étudiantes de recevoir un enseignement universitaire complet dans les sujets désignés plus haut. Le Ministre imposait, en outre, une censure rigoureuse, gênante et vexatoire, aux professeurs de l'Université de Saint-Pétersbourg, qui se chargeaient de ces conférences, leur refusait le droit de faire passer des examens, de conférer des titres et demandait au comité de femmes de faire seul les frais de cet enseignement.

Bien que fort déçues par ces demi-mesures, les femmes russes acceptèrent ce qu'on voulait bien leur accorder, et la salle de conférences que le Ministre de l'instruction publique mit à la disposition du comité fut bondée d'auditeurs des deux sexes.

Les professeurs, d'un commun accord, donnèrent l'enseignement à titre tout à fait gracieux pour dégrever, dans la mesure du possible, le budget de la jeune Société.

Le succès de ces cours allait grandissant. En 1874, on les réserva exclusivement aux femmes et on les transféra dans un lycée de jeunes filles.

En 1885, la Société qui continuait à faire les frais de cet enseignement acheta une maison où elle installa les cours supérieurs. Mais à la suite d'agitations politiques, ces cours furent fermés en 1886. Un nouvel exode d'étudiantes russes eut lieu. Elles se dirigèrent cette fois surtout vers la Suisse, où l'Université de Zurich les admettait depuis 1867. C'est à Zurich et à Genève que, à partir de cette date, les étudiantes auxquelles les cours

supérieurs de Saint-Pétersbourg ne pouvaient suffire, avaient passé leurs examens et obtenu leurs titres.

Effrayé de l'émigration des femmes étudiantes en Suisse, où leurs tendances révolutionnaires ne pouvaient que se développer, le gouvernement, en 1889, permit de rouvrir les cours supérieurs de Saint-Pétersbourg. Il y mit pour condition que le nombre des étudiantes ne dépasserait pas 600, que l'élément non catholique serait réduit à 3 p. 100 et que les rétributions seraient beaucoup plus élevées que celles payées par les étudiants des Universités.

Malgré ces restrictions, les demandes d'admission excédèrent le chiffre de 600.

Ces cours fonctionnent actuellement à Saint-Pétersbourg.

Disons encore un mot des femmes-médecins. N'étant plus, à partir de 1862, tolérées à l'Académie de médecine, elles allèrent étudier en Suisse, où M<sup>lle</sup> *Souslova* obtint, en 1867, son diplôme de docteur à l'Université de Zurich. Elle fut la première femme qui conquit ce grade en Suisse.

D'autres imitèrent son exemple, lorsque en 1872, le gouvernement créa, à l'École de médecine de Saint-Pétersbourg, des cours spéciaux pour femmes. Ces cours furent qualifiés d'*École scientifique pour sages-femmes*, et le titre de *docteur* fut refusé aux étudiantes qui passèrent avec succès les examens de sortie.

Mais en 1877 et 1878, pendant la guerre turque, les femmes-docteurs russes gagnèrent ce titre par leurs services sur les champs de bataille et dans les ambulances.

Pendant dix ans elles purent jouir de leur victoire ; les étudiantes qui suivaient les cours médicaux de l'Académie de Saint-Pétersbourg en sortirent avec leur diplôme de docteur.

Puis un décret de 1887 exclut de nouveau les étudiantes. Ce n'est qu'en automne 1898 qu'on espère voir les portes de l'Académie de médecine se rouvrir devant elles de nouveau <sup>[1]</sup>.

Les Universités de Kasan, de Charkow, de Kiew ont soit admis les femmes aux cours des hommes, soit fondé des cours pour femmes. Nous ne pouvons résumer ici les ouvertures, les fermetures et les réouvertures

successives de ces cours. Moscou et Dorpat ont refusé d'admettre les femmes.

Il y a aujourd'hui en Russie environ 700 femmes-médecins qui, nous l'avons déjà dit, mènent pour la plupart l'existence absorbante du médecin de campagne.

150 occupent des positions officielles de médecin de district, d'inspecteur de santé, etc.

La municipalité de Saint-Pétersbourg a réclamé en mainte circonstance le concours des femmes-médecins, soit pour combattre la fièvre typhoïde dans les bas quartiers de la ville, soit pour la visite des hôpitaux, écoles ou prisons.



La Société des femmes de Saint-Pétersbourg, qui est le centre du féminisme russe, compte environ 1,000 membres.

La présidente actuelle est M<sup>me</sup> Anna de Chabanoff, médecin à l'hôpital d'enfants du Prince d'Oldenbourg. Le prince d'Oldenbourg était, sous Alexandre II, un des promoteurs les plus zélés du féminisme.



Le féminisme, en Russie, est surtout remarquable par le courage et le dévouement qu'il a fait naître chez les femmes, et l'appui généreux qu'il a trouvé de la part des hommes. Tandis qu'en Angleterre les pouvoirs universitaires, les médecins, les sociétés savantes se sont montrés le plus souvent hostiles aux femmes, le premier congrès des médecins et naturalistes russes demanda pour elles le droit de recevoir l'enseignement secondaire et supérieur qui, cependant, devait les mettre en état de faire de la concurrence aux hommes. Jamais non plus les médecins russes ne se sont opposés à l'admission des femmes à l'École de médecine de Saint-Pétersbourg.

1. ↑ Les femmes y sont admises dès maintenant.

## CONCLUSIONS

N'ayant pu étudier, dans cette brochure, le mouvement féministe dans tous les pays, nous ne pouvons présenter au lecteur des conclusions sur les causes, le développement, l'importance et l'avenir du féminisme en général. Nous devons nous borner à dégager des chapitres précédents quelques points de vue et à résumer dans quelques phrases concises nos développements antérieurs.

Voici ce qui nous paraît devoir en résulter :

1° Le féminisme est un mouvement international qui, dans les cinq pays où nous l'avons étudié, est né des mêmes causes intellectuelles, morales et économiques.

2° Dans trois de ces pays (France, Grande-Bretagne et Suède) le nombre des femmes est supérieur à celui des hommes. Quiconque, dans ces pays, répond aux revendications des féministes par la phrase du foyer, oublie que, pour beaucoup de femmes, le travail professionnel au dehors est le seul moyen de se créer un foyer.

3° Aux États-Unis, en France et dans la Grande-Bretagne, les débuts du féminisme coïncident avec des époques de réformes politiques. Dans tous les cinq pays, les premières féministes, partant de considérations abstraites de justice, ont demandé soit le droit au savoir, soit l'égalité civile et politique avec l'homme, soit les deux à la fois.

4° Dans certains cas, les hommes, ayant une conception erronée de leurs propres intérêts, ont refusé d'accueillir les demandes des femmes.

5° En revanche, un grand nombre d'hommes, et des meilleurs, ont envisagé le féminisme comme un mouvement devant contribuer, dans une très large mesure, au progrès de la civilisation et au bonheur de l'humanité. Ces hommes ont prêté aux féministes un concours tout à fait désintéressé.

C'est en Russie surtout que la lutte en commun pour l'émancipation intellectuelle et politique a fait naître entre les deux sexes un si curieux et si remarquable esprit de camaraderie et de solidarité.

6° Dans les cinq pays qui ont été l'objet de notre étude, le féminisme a passé, des considérations théoriques, dans le domaine de l'enseignement, dans le domaine économique et dans le domaine du droit civil et politique.

7° Quant à l'enseignement des femmes, la France et la Suède sont les pays les plus avancés. Toutes les facultés (celle de théologie exceptée) de toutes les Universités françaises et suédoises, admettent les femmes au même titre que les hommes. Aucun établissement d'enseignement supérieur, dans ces pays, n'est fermé à la femme (comme cela arrive en Amérique). On ne refuse pas non plus (comme en Angleterre) de lui décerner des titres universitaires. La coéducation dans l'enseignement secondaire et supérieur est particulièrement répandue aux États-Unis et en Suède.

8° C'est également aux États-Unis et en Suède que les carrières libérales sont le plus largement ouvertes aux femmes. On trouve, aux États-Unis, la femme professeur d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, la femme-médecin, la femme-avocat et la femme-pasteur. Sauf pour la femme pasteur, la Suède a imité l'exemple des États-Unis.

9° Au point de vue économique, nous constatons que, dans les cinq pays dont nous avons étudié le féminisme, la femme, même à travail égal, est toujours moins payée que l'homme. L'action syndicale des femmes, qui seule pourrait déterminer un changement à cet égard, est encore, dans la plupart de ces pays, à ses débuts. C'est en Angleterre qu'elle est le plus développée et parmi les femmes de la bourgeoisie et parmi les ouvrières.

10° À l'exception de la France, il n'y a pas, dans les pays en question, un féminisme socialiste proprement dit. Partout, cependant, les féministes considèrent leur mouvement comme une partie de la question sociale.

11° Au point de vue des droits civils, c'est dans un certain nombre des États de l'Union américaine, en Angleterre et en Russie, que la situation de la femme est la plus favorable ; dans ces pays, la séparation de biens est le

régime légal : la femme y dispose librement de sa fortune personnelle qu'elle administre elle-même, de son salaire et de son épargne.

12° Dans quatre des États de l'Union américaine, les femmes exercent le suffrage politique (suffrage universel). Dans cinq de ces États, en Angleterre et en Écosse, en Suède et en Russie, les femmes contribuables exercent le suffrage communal.

Dans presque tous les États de l'Union, en Angleterre, en Écosse et en Suède, les femmes font partie des commissions scolaires.

Dans plusieurs des États de l'Union, en Angleterre, en Écosse, en Suède et à Paris, elles font partie des commissions administratives de l'Assistance publique.

13° C'est aux États-Unis, en Angleterre et en Écosse que le féminisme est le mieux organisé. C'est là qu'on trouve les associations féministes les plus vastes et les plus puissantes.

14° On a pu constater, au cours de cette étude, qu'il existe des différences sensibles entre la situation des femmes dans les divers pays dont nous avons parlé. On aurait tort d'en conclure que ces différences dans la situation civile, politique et sociale des femmes sont justifiées par l'existence de différences ethniques correspondantes. S'il en était ainsi, il faudrait, pour prendre l'exemple le plus proche, admettre que les femmes françaises sont moins douées, moins capables, moins dignes de liberté que les femmes des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la Suède.

Or, l'histoire tout entière de la civilisation française proteste contre cette assertion.

Aussi, quand la législation d'un pays maintient les femmes dans un état d'infériorité, ce fait ne doit jamais nous induire à préjuger quoi que ce soit sur le compte des femmes. Il indique seulement que l'idée de justice sociale n'a pas encore, dans ce pays, fait des progrès suffisants.

---

# À propos de cette édition électronique

Ce livre électronique est issu de la bibliothèque numérique [Wikisource](#)<sup>[1]</sup>. Cette bibliothèque numérique multilingue, construite par des bénévoles, a pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre tout type de documents publiés (roman, poèmes, revues, lettres, etc.)

Nous le faisons gratuitement, en ne rassemblant que des textes du domaine public ou sous licence libre. En ce qui concerne les livres sous licence libre, vous pouvez les utiliser de manière totalement libre, que ce soit pour une réutilisation non commerciale ou commerciale, en respectant les clauses de la licence [Creative Commons BY-SA 3.0](#)<sup>[2]</sup> ou, à votre convenance, celles de la licence [GNU FDL](#)<sup>[3]</sup>.

Wikisource est constamment à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre. Malgré nos soins, une erreur a pu se glisser lors de la transcription du texte à partir du fac-similé. Vous pouvez nous signaler une erreur à [cette adresse](#)<sup>[4]</sup>.

Les contributeurs suivants ont permis la réalisation de ce livre :

- Sapcal22
- DaraDaraDara
- Acélan
- Hsarrazin
- Cantons-de-l'Est
- LeDeuxiemeTexte
- Abecido
- ManuD
- Yland
- Jahl de Vautban
- Ernest-Mtl

- 
1. [↑ http://fr.wikisource.org](http://fr.wikisource.org)
  2. [↑ http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr)
  3. [↑ http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html)
  4. [↑ http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler\\_une\\_erreur](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur)